

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6<sup>e</sup> Législature

## SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

(54<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

2<sup>e</sup> Séance du Jeudi 29 Mai 1980.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LUCIEN VILLA

## 1. — Recherche. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1449).

MM. Robert Vizet,  
Tourné,  
Porcu,  
Raliite,  
Gilbert Gantier,  
Dutard.

MM. Aigrain, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche; Chèvènement, Tourné.  
Clôture du débat.

## 2. — Dépôt de rapports (p. 1461).

## 3. — Dépôt d'un rapport d'information (p. 1461).

## 4. — Dépôt d'une proposition de loi modifiée par le Sénat (p. 1461).

## 5. — Dépôt d'une proposition de loi adoptée par le Sénat (p. 1461).

## 6. — Ordre du jour (p. 1432).

PRESIDENCE DE M. LUCIEN VILLA,  
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## RECHERCHE

## Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la recherche.  
La parole est à M. Robert Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche, mes chers collègues, dans le cadre de ce débat sur la politique de la recherche en France, je traiterai, pour ma part, des problèmes relatifs aux personnels du commissariat à l'énergie atomique.

Si notre pays peut être fier des réalisations de celui-ci, pour ce qui est tant de la recherche fondamentale que de la recherche appliquée, nous le devons au degré de connaissances, au

niveau élevé de compétence et à l'esprit d'initiative de l'ensemble de ses personnels, ainsi qu'à leur sens des responsabilités dans un domaine avancé de la science.

L'attitude du personnel et des organisations syndicales, telle la C. G. T., à propos des problèmes soulevés par les fissures, en témoigne. Il s'agissait, après détection de ces dernières, de faire procéder à tous les contrôles indispensables, non seulement dans l'intérêt de la sécurité des populations et du personnel, mais aussi pour obtenir la correction des défauts afin de faire coïncider le plus possible la sécurité des hommes et la sûreté des installations, y compris dans les futures centrales.

Voilà qui montre combien le rôle des hommes reste déterminant, quel que soit le niveau de la technique. La place des hommes, des travailleurs, quelque rôle qu'ils occupent dans le processus du travail et dans l'utilisation des technologies les plus avancées, ne doit donc pas être sous-estimée au profit de la rentabilité au sens capitaliste du terme. C'est particulièrement vrai dans le domaine du nucléaire.

Mais, chacun le comprendra, cette conception humaine du travail ne peut s'affirmer sans lutte, sans la lutte des travailleurs eux-mêmes. Ainsi on peut affirmer que le rôle que le Gouvernement entend faire jouer au C. E. A. ne correspond nullement à l'intérêt national ni à celui des travailleurs. Cet organisme devient de plus en plus un prestataire de services pour le compte des monopoles.

Ainsi, un organisme public aussi prestigieux que l'est le C. E. A. est voué — je devrais dire ravalé — au service quasi exclusif des monopoles dont le souci principal est la recherche du profit maximum. Or un C. E. A. qui n'aurait pour vocation que d'être une compagnie de services et de contrats pour les monopoles n'est pas viable.

L'originalité et la force du commissariat à l'énergie atomique, l'expérience le montre, proviennent précisément du fait qu'il s'est constitué comme un ensemble cohérent et diversifié de recherches, recherche fondamentale et recherche appliquée, qui permet de répondre aux questions d'aujourd'hui et de préparer les réponses de demain.

N'est-ce pas dans le rapport du haut-commissaire du C. E. A. que nous pouvions lire, en 1978 :

« La diversité qui apparaît dans les recherches du C. E. A. n'est pas la preuve de changements fréquents et rapides des orientations ; c'est souvent au contraire le résultat d'un travail profond et de la lente accumulation d'études variées, mais centrées autour d'une orientation générale fixe. On entend dire parfois que la recherche fondamentale est certes nécessaire, mais que sa place se trouve dans des laboratoires spécifiques. C'est à mon sens une erreur. La recherche fondamentale qui s'isole perd le contact avec le réel, ce qui lui est si souvent et à juste titre reproché. De même un laboratoire de recherche appliquée uniquement orienté vers des objectifs très particuliers s'étiole et se sclérose.

« C'est dans des centres pluridisciplinaires qu'un équilibre peut et doit se trouver.

« Le C. E. A. offre à cet égard de bons exemples et de réelles possibilités » ?

A l'évidence, ces observations contredisent fondamentalement le rôle de prestataire de services que le pouvoir veut faire jouer au C. E. A. et condamnent de fait la politique du « pilotage par l'aval ».

Après la politique de « filialisation » des années 70, et le morcellement actuel, l'attaque contre le commissariat à l'énergie atomique se mène par la « déstabilisation » de l'emploi scientifique. Il y a peu d'embauches sous statut — elles sont moins nombreuses que les départs à la retraite. Que, dans des services de recherche fondamentale, il y ait eu une embauche de chercheurs à cause de départs ne doit pas faire illusion : pratiquement, bien des jeunes chercheurs travaillent sous divers statuts de boursiers, et nombre d'entre eux sont demandeurs d'emploi après avoir soutenu leur thèse d'Etat ou de troisième cycle.

C'est pourquoi nous réclamons l'embauche immédiate des deux promotions des cent collaborateurs de thèse : après avoir fait ainsi leurs preuves, ils doivent pouvoir transfuser un sang nouveau aux laboratoires en perte d'activité.

De plus, le recrutement de jeunes ingénieurs, techniciens et ouvriers devient de plus en plus nécessaire.

Certains services de Saclay en sont même réduits à ne pas utiliser, faute de crédits, le contingent d'embauches administrativement possible. D'importantes études de catalyse — une vieille méthode chimique mais toujours pleine d'avenir — sont abandonnées. Entre autres, une étude de recombinaison des gaz d'échappement, valable pour les essences sans plomb — pas en France, par conséquent — était prête pour équiper des voitures en Amérique. Ces voitures seront donc équipées avec un dispositif étranger.

De tels abandons se traduisent par une perte plus ou moins irréparable du savoir-faire collectif de certaines équipes.

Mais l'emploi scientifique, c'est aussi l'emploi dans le support technique, c'est-à-dire dans les ateliers, dans l'administration.

Parfois, vous le savez, les besoins scientifiques conduisent à des réalisations techniques de très haut niveau, dont l'intérêt dépasse la justification initiale de l'étude. C'est ainsi qu'est signalé un progrès dans l'obtention de champs magnétiques très puissants à l'aide de bobines supraconductrices à très basse température. Logiquement, un tel succès devrait être créateur d'emplois.

Or les services de supports techniques sont tout particulièrement la cible de la « déstabilisation » de l'emploi scientifique. En général, il est fait appel à la sous-traitance et à l'appoint d'emplois précaires. Dans certains cas même, les personnels des entreprises extérieures sont retirés du C. E. A. et mutés d'office. Ils sont les premières victimes des compressions budgétaires, des changements d'orientation ou de la rapacité de leurs patrons qui marchandent au C. E. A. le renouvellement des contrats.

Tel est le cas de la D. I. N., dans le secteur d'instrumentation de la recherche fondamentale à Saclay — un point fort de notre recherche. Ainsi, les travailleurs de cette entreprise, des techniciens hautement qualifiés, sont entrés en lutte pour obtenir le maintien de leur emploi et la satisfaction de leurs revendications salariales.

Même situation à la S. P. I. E. : elle fournit une équipe de techniciens à l'accélérateur linéaire de Saclay dont elle possède à fond la maîtrise et la connaissance. Cet appareil risquerait de ne plus pouvoir être utilisé si le contrat n'était pas renouvelé. En effet, trois ans seraient nécessaires pour former une nouvelle équipe du même niveau technique.

Ces deux exemples, qui prouvent l'absurdité de la politique de l'emploi au C. E. A., démontrent aussi avec force la nécessité de l'intégration des personnels hors statut afin de renforcer la capacité et l'efficacité scientifiques du C. E. A. et de garantir les droits de ces travailleurs — nombre d'entre eux travaillent au centre depuis bien des années.

Ces exemples de la précarité de l'emploi ne sont pas exclusifs : je pourrais également mentionner les agents du standard téléphonique, en rénovation depuis six ans ; pour le personnel extérieur, la modernisation aboutit à une vingtaine de licenciements alors que, sous statut C. E. A., il pourrait bénéficier d'une formation, d'un recyclage interne.

Les services d'entretien et de restauration connaissent les mêmes problèmes. Ils touchent tout particulièrement le personnel féminin. Des dizaines d'entreprises fournissent au C. E. A. du personnel, pour le nettoyage, la manutention, la restauration,

ou pour des travaux de production et d'études, par exemple, avec des salaires et des droits sociaux différents, et sans sécurité de l'emploi — alors que la moyenne d'emploi à Saclay est de huit ans, elle atteint vingt ans, et même plus pour un certain nombre d'entre eux.

Si cette multiplicité de statuts constitue un avantage pour le patronat, mais un handicap pour les luttes des travailleurs, elle entraîne également un affaiblissement du potentiel général du C. E. A. qui se trouve ainsi morcelé et rendu plus vulnérable aux attaques dont il est l'objet.

Cette situation est de mieux en mieux perçue par les travailleurs de toutes les catégories, quels que soient leurs différents statuts. Les luttes qui se sont déroulées, et se déroulent encore, avec l'appui des communistes font progresser l'idée que l'intégration de tous les salariés non titulaires, y compris ceux des entreprises extérieures, est devenue nécessaire pour la recherche et pour la sécurité de l'emploi. Il est inadmissible que dans une activité aussi fondamentale que le nucléaire règnent l'insécurité et la précarité de l'emploi.

C'est pourquoi le parti communiste français considère que la garantie de l'emploi doit être assurée à tout travailleur de la recherche nucléaire. C'est la condition de la relance de l'activité du C. E. A. La bataille de l'intégration est engagée et elle concerne tous les travailleurs du nucléaire, sous statut C. E. A. ou hors statut. Elle peut être « épaulée » par la lutte en faveur de l'élaboration d'une grille générale des salaires procurant des rémunérations correctes, garantissant les droits acquis et développant ceux-ci pour le bénéfice de tous.

En fait, cette lutte prend sa place dans le cadre du combat pour la promotion sociale de tous les agents C. E. A.

Se soucier de faire progresser l'emploi scientifique, c'est donc se préoccuper aussi de la formation professionnelle et de la reconnaissance pour la carrière et les rémunérations de la qualification acquise par les ouvriers et techniciens du commissariat à l'énergie atomique.

Une avancée de l'emploi scientifique, c'est la nécessité de développer la démocratie, les droits syndicaux et politiques des travailleurs dans l'entreprise, leur participation à la gestion des activités du C. E. A. Cela signifie, bien entendu, l'élargissement de l'habilitation au secret à tous les agents concernés, y compris aux membres du parti communiste français et autres démocrates.

Cette considération est particulièrement sérieuse dans les centres d'études nucléaires où la compétence de tous et l'esprit d'initiative sont exigés.

C'est pourquoi nous disons non à l'autorisation que l'on veut encore aggraver en vertu de la loi sur les matières nucléaires par une disposition interdisant le droit de grève et alourdissant le poids de l'arbitraire patronal et gouvernemental. Cette disposition, le groupe communiste l'a combattue énergiquement et il demande la suppression de l'article qui la contient. Le parti communiste français et ses élus entendent donc tenir toute leur place aux côtés des travailleurs du C. E. A. pour que la lutte nécessaire aboutisse à la reconnaissance du rôle primordial du commissariat à l'énergie atomique dans le domaine de la recherche nucléaire. (*Appauvrissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tourné.

**M. Anré Tourné.** Mes chers collègues, je vais traiter de l'énergie solaire, un sujet que personne n'a encore abordé dans cette discussion.

Pour moi, il n'est pas nouveau, car il y a trente ans, en 1950, à cette même tribune, je plaçais déjà la cause de chercheurs du C. N. R. S. qui avaient décidé, à partir des résultats obtenus par le four expérimental de Mont-Louis, dirigé par le professeur Trombe, de faire franchir un nouveau pas à la science de l'énergie solaire.

Certes, ce ne fut pas facile. Il a fallu du temps pour trouver un terrain et, une fois celui-ci découvert, il a fallu le payer. Les discussions sur les infrastructures ont également traîné interminablement, à telle enseigne qu'un beau jour, après la mise en place des infrastructures — héliostats destinés à recevoir les miroirs, construction jusqu'au deuxième étage des installations pour accueillir la machinerie nécessaire — tout s'est arrêté, faute de crédits !

Nous avons perdu ainsi dix longues années, ce qui, sans aucun doute, a porté préjudice à la percée et aux progrès de cette science qui prenait des proportions vraiment nouvelles. Inlassablement, il a fallu lutter. Il fut un temps, je dois l'avouer, où j'importunais tout le monde — je ne dirai pas mes amis — car, imperturbablement, j'en revenais toujours à la question de ce four solaire d'Odeillo-Font-Romeu abandonné à la pluie et à la neige. A la longue, nous avons obtenu que les travaux puissent recommencer enfin.

Certains chercheurs avaient démontré, il est vrai, qu'il y avait là, pour la France, une excellente occasion à saisir, afin d'aider certaines régions de l'Afrique, par exemple des contrées du Sahara et du Sahel, privées d'eau, mais inondées de soleil. Il fallait vraiment essayer de trouver une énergie facilement accessible en permanence.

Le four d'Odeillo a été bien achevé et même, il y a trois ans, de la recherche fondamentale, on est passé aux applications, vous le savez : on a commencé à produire des kilowatts, distribués par le réseau général d'E.D.F. Mais les chercheurs d'Odeillo, ou du C.N.R.S., d'un peu partout en fait, pensaient qu'il était nécessaire de franchir une autre étape. Ceux de Chatou, aidés par d'autres, ont mis au point le programme « Them ». En 1977, monsieur le secrétaire d'Etat, votre prédécesseur, M. Sourdilhe, qui a d'ailleurs été le premier secrétaire d'Etat à la recherche, nous a rendu visite, dans nos Pyrénées-Orientales, et il a pris la décision d'installer chez nous une nouvelle technique, la centrale à tour, suivant le programme « Them ».

Bien sûr, pour cela aussi les choses n'ont pas été faciles. Les uns trouvaient que ce serait trop cher. D'autres prétendaient qu'il ne s'agissait que d'un gadget. Certains se demandaient quelle serait l'utilité. Seulement voici : depuis, il y a eu la crise de l'énergie, la hausse constante du prix du fuel et du pétrole, produits importés. Il y avait là matière à réfléchir !

Toujours est-il que le 10 mai 1979, j'ai interpellé le Gouvernement pour démontrer qu'il n'était pas possible d'abandonner la centrale Thémis. J'ai donné alors toutes les explications. Reportez-vous, je vous prie, au compte rendu de mon intervention. J'ai quand même réussi à « accrocher », passez-moi le mot, M. André Giraud. Je lui ai demandé : « Oui ou non, allez-vous réaliser Thémis ? » Pour une fois, il est resté muet comme une carpe.

Pourquoi ? Parce qu'une fois de plus, on était prêt à abandonner l'opération ! C'était compter sans l'action des chercheurs de Chatou, qui avaient reçu une lettre de licenciement, et sans l'action de tous les élus, notamment ceux du conseil régional de Languedoc-Roussillon, à qui l'on avait demandé une participation financière, qu'ils avaient d'ailleurs acceptée. A ma demande, le conseil régional de Languedoc-Roussillon est venu siéger au Palais des rois de Majorque, à Perpignan, pour protester contre l'abandon de Thémis. De son côté, le conseil général des Pyrénées-Orientales est aussi intervenu financièrement.

Fort heureusement, le bon sens l'a emporté, et la décision de construire Thémis a été prise avec des données nouvelles, puisque des milliards de centimes supplémentaires ont été prévus. On s'est donc rendu compte que, manifestement, notre science peut trouver là un excellent débouché pour le plus grand bien de l'économie de notre pays.

Aussi faut-il aller jusqu'au bout et construire Thémis, en liaison la meilleure possible avec les chercheurs de Perpignan.

Quand vous êtes venu, monsieur le secrétaire d'Etat, devant le groupe de travail de la carte régionale universitaire, je vous ai posé le problème des habilitations demandées par le laboratoire de thermodynamique de l'université de Perpignan. Vous avez reconnu qu'il rendait d'immenses services, mais en précisant que cette question relevait de la compétence de Mme le ministre des universités. J'ose croire que, depuis cette rencontre, vous lui avez fait part de mon intervention. En tout cas, quand elle reviendra devant nous, je ne manquerai pas de la renoucler.

Ce laboratoire, dont l'installation a bénéficié d'une aide de l'U.N.E.S.C.O., doit pouvoir délivrer, dans de bonnes conditions, le diplôme d'études approfondies de troisième cycle, non seulement aux jeunes Français qui veulent se consacrer à cette science mais aussi à des étrangers. Il reçoit des étudiants originaires d'Afrique, d'Afrique du Nord en particulier, c'est-à-dire des chercheurs à qui s'adresse en grande partie ce qui deviendra demain une science au service de l'humanité, je veux dire la science de l'énergie solaire.

Je ne sais pas, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous aurez le temps, ce soir, de nous donner des explications. Mais il faut que le projet Thémis soit mené à son terme, afin que les chercheurs de Perpignan, ceux d'Odeillo et de Targassonne — car c'est là que Thémis est implantée, à trois kilomètres d'Odeillo — puissent travailler convenablement dans un ensemble unique en Europe.

J'ai lu des documents en provenance de l'étranger, exprimant une certaine surprise qu'on ait pu faire cette réalisation dans un coin de l'hexagone comme les Pyrénées-Orientales. En tout cas, j'insiste une fois de plus auprès de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que les chercheurs du laboratoire de thermodynamique puissent avoir toutes les habilitations qu'ils ont demandées.

J'en terminerai avec trois points, que je ne développerai pas. L'alcool-carburant, d'abord. Il m'a fallu trois ans de démarches et de questions posées pour qu'on me signale enfin les propositions de M. l'ingénieur Bertin, pressenti, il y a quelques années, pour donner son avis. Ce dernier, qui est maintenant décédé, a laissé, vous le savez, des œuvres remarquables dans notre pays, notamment l'aérotrain et l'aéroglossier, qui traverse la mer du Nord et la Manche en une vingtaine de minutes.

Pour en revenir à l'alcool-carburant, qu'allez-vous faire ? La récolte de vin en France a été de quatre-vingt-trois millions d'hectolitres en 1979. Elle peut être encore supérieure. Elle se fera en retard, car il pleut partout, mais la vigne est belle. Je le vois chaque semaine, quand je descends dans mon département ; des grappes déjà lourdes se balancent sur les ceps. On va vers une récolte qui risque de nous donner vingt ou vingt-cinq millions d'hectolitres d'excédents. C'est également vrai pour l'Italie, qui a produit quatre-vingt-quatre millions d'hectolitres l'année dernière — et encore s'agit-il de déclarations « à l'italienne » alors qu'en France, vous le savez, elles sont rigoureusement exactes !

Nous allons distiller huit millions d'hectolitres, peut-être quinze à la fin de l'année. Certes, on prétend que cela va coûter cher, et c'est vrai, mais nous sommes en France. Qu'allons-nous faire de cet alcool ? Voilà une bonne occasion de revenir à l'alcool-carburant, en faisant une belle opération.

Je vous rappelle ensuite qu'en matière de recherche il est nécessaire, monsieur le secrétaire d'Etat, de s'attacher au secteur des prothèses. Je l'ai déjà indiqué avec beaucoup de détails à M. Sourdilhe quand il a réuni le groupe de la recherche scientifique du Parlement dont je fais partie. Je lui avais indiqué que nous avions en France des hommes capables de faire avancer les techniques nécessaires pour équiper les victimes d'accidents de la route ou d'accidents du travail, ainsi que les invalides de guerre, comme moi, dont le nombre diminue, ainsi que vous le savez.

Je peux, par expérience personnelle, vous affirmer que le handicapé d'un membre ou de la colonne vertébrale redevient libre et indépendant le jour où il est convenablement appareillé. De plus il ne connaît plus la douleur, plus morale que physique, de l'homme qui a une prothèse mal adaptée.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il est possible d'aller de l'avant. Nous avons, en France, des expériences dont nous pouvons nous prévaloir, mais nous avons un complexe. C'est ainsi qu'aux réunions auxquelles j'assiste et où il est question d'appareillage, on ne parle plus, parfois, que d'appareils fabriqués aux Etats-Unis ou en Allemagne, à ce point que je suis alors obligé de dire : mais si nous parlions un peu de ce que nous avons fait en France !

J'ai envoyé à M. Barrot une lettre et une photographie en gros plan d'une fillette de neuf ans du centre héliomarine de Banyuls-sur-Mer qui est née sans jambes et sans bras. Depuis qu'elle est appareillée, et d'une façon presque artisanale, elle va à l'école, elle accomplit les actes essentiels de la vie. C'est maintenant un enfant radieuse. M. Barrot m'a accusé réception de mon envoi. J'espère qu'il en tiendra compte car, sur ce plan, on peut beaucoup.

J'en aurai terminé quand j'aurai dit qu'il est un domaine dans lequel il faut progresser : celui des stimulateurs cardiaques. Savez-vous que 95 p. 100 de ceux qui sont implantés en France sont achetés à l'étranger ? Cela représente des milliards de centimes, bien entendu, alors qu'on peut les fabriquer chez nous. Le premier date, vous le savez, de 1957. En 1977, il y en avait 200 000 dans le monde et 11 000 en France. A présent, on en compte respectivement 300 000 environ et 16 000. Des chercheurs se préoccupent de ce domaine, qui intéresse, je vous l'assure, les patients français mais aussi étrangers. Ils peuvent permettre à cette science et à cette industrie de franchir un pas considérable. Grâce à ces stimulateurs, de nombreuses victimes d'infarctus ou de maladies cardiaques vivent convenablement. En tout cas, leur crainte de connaître une crise a totalement disparu et, à la longue, les économies — puisqu'il est souvent question d'en faire sur les dépenses médicales — sont véritables.

Je tenais à vous soumettre ce problème avec l'espoir que vous aiderez les chercheurs qui, très certainement, vous ont déjà pressenti. Ils y trouveront leur compte, les patients aussi, l'économie française également et, en définitive, une fois de plus, ces chercheurs auront servi une bonne cause sur le plan social comme sur le plan humain. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Porcu.



**M. Antoine Porcu**, Monsieur le secrétaire d'Etat, on pourrait être déçu de ce débat si on nourrissait quelque illusion sur la volonté gouvernementale de promouvoir une politique conforme à l'intérêt national. Mais il ne fait rien d'autre que refléter un état d'esprit qui conduit à de véritables abandons nationaux. Après avoir écouté attentivement votre déclaration, je voudrais formuler quelques remarques.

Vous assignez un rôle modeste, très modeste, à la politique de la recherche. Notre vocation scientifique et technologique ne saurait se limiter à la référence au nombre de Français. En effet, lorsque vous évoquez nos 50 millions d'habitants pour dire que notre effort ne peut pas être considérable, je crois que cette référence n'a guère de poids. Je tiens ici à réaffirmer que la France est une grande nation et qu'en conséquence elle a pour ambition de développer dans tous les secteurs une grande politique de la recherche.

Le prestige acquis par la science de notre pays mérite, pour être conservé, voire étendu, que la France ait une politique de recherche de grande puissance et non de puissance moyenne, ou même de petite. Or votre politique tourne le dos à cette exigence.

Vous assignez à la recherche un rôle à la mesure de votre politique économique et sociale de déclin national et qui place notre pays à la remorque de l'étranger. Les choix que vous faites pour quelques créneaux ne peuvent démentir cette affirmation. C'est ainsi, par exemple, que, dans les propositions faites pour le scénario de financement public de la recherche durant les cinq années du VIII<sup>e</sup> Plan, le budget militaire se taille une part essentielle, avec un taux de progression annuel de 8 p. 100 alors que celui de l'enveloppe pour la recherche est un peu supérieur à 7 p. 100.

Dans cette dernière, l'augmentation des crédits destinés au personnel est limitée à environ 5,5 p. 100 et à 4 p. 100 pour l'infrastructure et les moyens.

Parmi les évolutions prévues, nous remarquons également que la recherche finalisée bénéficie d'une progression bien supérieure à la recherche non finalisée.

Le chapitre du développement technologique bénéficie, lui, d'une progression particulièrement sensible, ce qui fait apparaître le caractère prioritaire de l'aide accordée par l'Etat aux grands industriels. Cette orientation n'est pas nouvelle, on la retrouve d'ailleurs dans le programme Ariane.

Nous avons déjà quelque expérience des groupements d'intérêt scientifique. Je prendrai pour exemple la récente création de la société mixte Ariane-Espace, et les conséquences qu'elle risque d'avoir tant sur les activités de recherche du C.N.E.S. en matière de lanceurs que sur les statuts et les conditions de travail des personnels, ainsi que sur l'indépendance de notre industrie aérospatiale.

Si le C.N.E.S. et les différentes sociétés nationales, telles que la S.N.I.A.S. ou la S.E.P., occupent pour le moment une place déterminante du point de vue de la propriété des capitaux engagés, il n'en demeure pas moins que l'on trouve en bonne place de puissants groupes français privés, tels que Matra, ainsi que des groupes ouest-allemands Erno et Man, belge, Sabea, et suisse, Coutraves.

La création d'Ariane-Espace aboutit dans les faits, en dépit, ou plutôt à cause de son caractère multinational, à un transfert massif d'un potentiel technologique et humain spécifiquement français, d'une part, d'une portion non négligeable de capitaux publics, d'autre part, vers des capitaux privés français et étrangers, pour leur plus grand profit.

Le génie créateur, l'expérience technologique et l'immense effort financier cristallisé dans cette structure spécifiquement nationale que représente le C. N. E. S. risquent ainsi d'être démembrés pour le plus grand profit des groupes financiers multinationaux.

Il n'est pas indifférent de constater qu'un tel transfert est effectué alors que les investissements les plus coûteux — base de lancement, équipe d'études, par exemple — sont déjà réalisés aux frais des contribuables français. Ce transfert intervient alors même que se dessinent d'innombrables perspectives d'avenir dans des domaines à peine explorés tels que les satellites de communication et de télévision directe, dont on sait les multiples retombées industrielles et les créations d'emplois qu'elles induiront.

Dans une telle perspective, la direction des lanceurs du C.N.E.S., dont le personnel est hautement qualifié, risque d'être transférée autoritairement à Ariane-Espace.

Dès lors, il est légitime d'exiger, ainsi que l'ont fait les personnels du C. N. E. S., que la création d'Ariane-Espace n'empêche pas le maintien intégral des activités, et que le processus de répartition entre le C. N. E. S. et Ariane-Espace n'aboutisse en aucune façon au déclin de la recherche ou à une remise en cause des statuts.

Plus que jamais, les perspectives sont grandes pour les retombées industrielles et les débouchés commerciaux. Les possibilités de développement offertes par la télématique naissante et la télécommunication aérospatiale exigent plus que jamais, pour chaque chercheur et agent du C.N.E.S. des conditions exceptionnelles de travail et de sécurité d'emploi.

Par ailleurs, le récent échec du lancement de la fusée Ariane suscite diverses interrogations. D'abord, il est clair qu'il ne remet nullement en cause le programme puisque le rôle des tirs d'essai est précisément de permettre de détecter les imperfections que tous les calculs, les expériences et les essais au sol n'ont pu déceler.

Le Gouvernement est-il sûr, cependant, d'avoir tout mis en œuvre pour éviter l'accident du 23 mai 1980 ? Ne s'est-il pas trop hâté, avant la fin des essais, pour annoncer à grand fracas — en utilisant à des fins publicitaires le succès du premier lancement — la création d'une société commerciale ? Pour accélérer la promotion du « produit » Ariane sur les marchés d'exportation, n'a-t-il pas cherché à démontrer qu'en réduisant les délais de préparation du tir, la société Ariane-Espace pouvait faire réaliser à des fins commerciales six lancements par an ?

Votre politique de recherche maintient aussi la confusion entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, confusion que vous entretenez sciemment pour limiter les moyens destinés à la première.

N'étant pas un scientifique, j'emprunterai la distinction entre l'une et l'autre au professeur Abragam dans le discours qu'il a prononcé le 7 janvier dernier à l'Académie des sciences :

« A la limite des études le chercheur appliqué pourrait dire : Si je sais que ça marche, peu m'importe pourquoi, et le fondamentaliste : que m'importe que ça ne marche pas si je sais pourquoi. »

La distinction est ainsi faite entre le caractère d'utilité immédiate et l'impérieuse nécessité de comprendre le pourquoi des phénomènes, même si cela n'apparaît pas immédiatement utile.

Le pilotage par le caractère utile pourrait se concevoir, à la rigueur, pour une partie limitée de la recherche scientifique s'il n'y avait une difficulté réelle à séparer les deux aspects de la recherche que le professeur que je viens de citer distingue ainsi : « Recherche fondamentale, recherche appliquée, il est facile de s'y tromper : des hommes de même formation utilisent des équipements similaires et parfois identiques, pour faire dans un environnement similaire des travaux similaires dans leur apparence et parfois dans leur nature. Où est donc la différence ? Elle existe pourtant. Elle est essentielle. Elle réside dans le choix du problème et dans l'esprit où on l'aborde. »

Des interférences importantes apparaissent donc entre les deux aspects de la recherche. C'est pourquoi favoriser, comme vous le faites, comme le fait votre Gouvernement, la recherche appliquée risque de scléroser la recherche fondamentale, de lui assigner une finalité qu'elle n'a pas et de briser ainsi ce que le professeur Abragam appelle « la poule aux œufs d'or » qui, selon lui, « pond de façon capricieuse mais c'est, hélas, dans sa nature ». Il convient donc de la laisser en paix avec ses propres objectifs et sa propre finalité, sans hâte excessive dans l'utilisation de ses découvertes.

Enfin, vous affirmez que la recherche contribuera à résoudre nos problèmes économiques et sociaux à court et à moyen terme. Comment le pourrait-elle alors que votre politique sacrifie délibérément des pans entiers de la recherche fondamentale ainsi que les recherches sur la mise en valeur des ressources naturelles de notre pays ?

Je prendrai un exemple qui est cher au cœur des Lorrains, c'est celui du minerai de fer. Le bassin ferrifère lorrain est le plus important d'Europe occidentale ; plus important même que celui de Suède, dont on parle tant. Ses réserves sont estimées à près de cinq milliards de tonnes. D'autres bassins sont connus en France : à l'Ouest, dans les Pyrénées. D'autres peuvent être découverts. Mais, comme celui de Lorraine, ces bassins sont sabotés ou inexploités. Le marché du minerai de fer est quasiment laissé à l'importation.

Pourtant le minerai de fer lorrain est très compétitif. Le ministre de l'Industrie a été contraint d'en convenir dans sa réponse à l'une de mes questions écrites. Après avoir déclaré le contraire à cette tribune, il a dû s'incliner devant les arguments développés depuis un an par les députés communistes et devant des chiffres publiés par le ministère des finances, par la direction des douanes plus précisément.

Le minerai lorrain est donc compétitif ; il coûte bien moins cher que le minerai importé. Les inconvénients qu'il présente et que dénonçait le ministre de l'Industrie — consommation plus grande d'énergie, présence de phosphore — sont de peu de poids face à la nécessité impérieuse de valoriser nos ressources nationales. D'autant que ses défauts peuvent se transformer en

qualités à condition que des efforts de recherche soient faits pour parvenir à un meilleur enrichissement et pour mieux utiliser les sous-produits.

Or, monsieur le ministre, parmi les objectifs que vous avez cités tout à l'heure, aucun n'a trait à la mise en valeur de nos ressources naturelles. Elle est pourtant fondamentale pour l'avenir de notre pays.

Ce qui est vrai de la Lorraine l'est également d'autres régions de France. L'effort de recherche doit donc avoir aussi pour finalité de promouvoir un développement équilibré et harmonieux des régions françaises sans lequel il ne peut y avoir de véritable relance économique et sociale dans notre pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Ralite.

**M. Jack Ralite.** Monsieur le secrétaire d'Etat, il est peu de domaines qui éclairent aussi spectaculairement que celui de la recherche le sens de la politique de déclin national du pouvoir giscardien. S'il en est ainsi, c'est que la recherche scientifique et technique est porteuse d'avenir et que cet avenir de notre peuple, de notre pays, vous voulez délibérément le sacrifier.

Dans le passé, la France a été à la tête de grandes percées théoriques et technologiques. Or aujourd'hui, de votre fait, la recherche fondamentale voit tarir le recrutement de ses personnels d'invention, gêner l'épanouissement et la pratique de ses compétences en exercice, limiter ses moyens, réduire ses libertés. La recherche appliquée est victime de votre politique de redéploiement. Le déficit de notre balance des brevets s'aggrave.

Dans le contexte d'austérité et d'autoritarisme que vous imposez, les grands organismes publics de recherche sont soumis à la loi du profit des grandes firmes industrielles et au contrôle du pouvoir. Est-ce ainsi que notre pays pourra répondre aux nombreuses exigences d'un monde en pleine mutation, du progrès humain et de l'indépendance nationale ?

Vous êtes d'autant plus coupable que nous sommes les contemporains d'une accumulation de connaissances sans précédent et qu'une nation doit, dans ce contexte, disposer d'une capacité de création intellectuelle qui requiert un potentiel de recherche renforcé. Le pilonnage orchestré au plus haut niveau de l'Etat, s'il tente de jeter le discrédit sur les universitaires et l'ensemble du monde scientifique, ne saurait faire oublier cet enjeu. Sur mener à bien votre politique, vous savez bien qu'il était et qu'il reste nécessaire pour vous de tenter de casser les résistances, de tenter de détacher l'opinion publique de la communauté scientifique présentée comme « budgétivore » et insuffisamment rentable.

Dans le pays, nombreux sont ceux qui aspirent à rendre la science toujours plus utile à la société, les formations universitaires toujours plus proches des besoins des travailleurs, de la jeunesse et de la nation. Des transformations sont, certes, nécessaires pour répondre au progrès de la science et au développement des besoins. Mais votre politique ne répond pas à ces préoccupations. Elle tourne le dos à l'intérêt de la recherche et du pays.

Malgré cela, et quoi qu'en puissent dire les apôtres du déclin, d'immenses possibilités scientifiques et techniques existent en France. Le tout est de savoir si elles resteront confisquées par quelques grands monopoles ou seront mises enfin au service des besoins et des aspirations de notre peuple tout entier.

Votre choix est d'ores et déjà tracé : vous pénalisez gravement les capacités de notre recherche en l'obligeant à se mettre à la disposition des géants de l'industrie.

Le trop fameux « pilotage par l'aval » que vous êtes chargé de mettre en œuvre inutile l'effort national et freine la recherche fondamentale. Mon collègue Antoine Porcu vient de citer le professeur Anatole Abramag. Je le citerai à nouveau, car il me semble tout à fait significatif que, face au Président de la République, une des sommités scientifiques françaises ait déclaré : « Quant à la recherche fondamentale, que l'aval la laisse en paix ! La recherche fondamentale est une poule aux œufs d'or qui pond de façon capricieuse. C'est, hélas, dans sa nature. Prenons garde de ne pas la tuer par une hâte excessive. »

Tout cela est si vrai et si douloureusement perçu que vous êtes obligé d'accompagner ce pilotage par l'aval d'un autoritarisme par l'amont.

Les communistes ont mis l'accent sur les graves conséquences de cette politique qui rmet en cause les perspectives de progrès social et conduit aux abandons nationaux. La recherche, pas plus que le pays, ne saurait s'accommoder ni de l'abaissement ni de l'asservissement. Elle a besoin, pour se développer, de liberté et de démocratie. C'est précisément ce que vous lui refusez, suivant en cela les recommandations du rapport Massenet sur l'emploi scientifique. Nombreux en sont les exemples, notam-

ment au C.N.R.S. et dans les universités. Depuis 1974, vous refusez à l'enseignement supérieur, où sont concentrés une part notable de la recherche fondamentale et un potentiel décisif pour l'avenir, les réels moyens de vivre et d'innover, l'espace de liberté dont la recherche a besoin. Votre politique d'austérité empêche le renouvellement des équipes en ne permettant de créer qu'un nombre dérisoire de postes. Les observatoires et les bibliothèques sont laissés dans une gêne confinante parfois à l'asphyxie.

Il s'agit bien là d'une profonde dégradation d'un potentiel de haut niveau. Je l'ai déjà dit, mais je le répète : outre la non-création de postes, vous gênez la recherche en bloquant les carrières des chercheurs. Je serais d'ailleurs intéressé, monsieur le ministre, par votre opinion sur l'annulation par le Conseil d'Etat du décret du 29 juin 1977 qui créait un comité technique paritaire croupion pour lui faire avaliser quantité de décrets nuisibles au personnel de l'enseignement supérieur, donc aux chercheurs et à la recherche.

Par ailleurs, vous appliquez votre politique de redéploiement en vous attaquant simultanément au C.N.R.S. et aux universités.

Pour les universités, c'est le redéploiement des formations qui vise avant tout les troisièmes cycles où s'articulent l'enseignement de haut niveau et la recherche. C'est aussi le démantèlement des écoles normales supérieures qui conduit à un incroyable gâchis et à l'abaissement quantitatif comme qualitatif de la formation des enseignants.

Au C.N.R.S., le Gouvernement s'emploie à casser les structures démocratiques mises en place à la Libération pour mieux concentrer les pouvoirs au sein d'un conseil nommé par ses soins. Les ingénieurs, techniciens et administratifs ont été évincés du comité national dont le rôle est aujourd'hui purement fonctionnel alors que les P. D. G. de Creusot-Loire, Radiall, Malra et du G. A. N. faisaient leur entrée au conseil. Le C. N. R. S. n'a donc plus pour rôle de contribuer à définir la politique nationale de recherche mais de l'appliquer.

Suivant la même logique du redéploiement des moyens matériels et humains, une nouvelle pièce est venue récemment parachèver l'édifice : la réforme du statut des chercheurs sans qu'aucune négociation ait été engagée avec les organisations syndicales.

Vos mesures autoritaires annoncent d'ores et déjà une recherche corsetée, enserrée entre des orientations et des réalisations lui échappant totalement.

C'est cet autoritarisme qui a démantelé le C. O. R. D. E. S. C'est cet autoritarisme qui a fait jeter récemment à la poubelle, alors qu'elles étaient prêtes pour la publication — sur le marbre, comme disent les typos — les études économiques de l'I. N. S. E. E. sur les conséquences prévisibles de la politique gouvernementale telle que les axes du VIII<sup>e</sup> Plan l'établissent, conséquences sur l'emploi et sur les équilibres extérieurs notamment. Il paraît que c'était noir. Alors, au pilon ! C'est sans doute là que sont « opératives » vos images, que je trouve scandaleuses, sur la médaille d'or et la médaille d'argent aux olympiades scientifiques.

Je vous pose la question, monsieur le secrétaire d'Etat : que va-t-il advenir du département des études économiques de l'I. N. S. E. E. ? Qu'allez-vous faire, vous et le Gouvernement, de cette recherche sociale qui ne se met pas au garde-à-vous, c'est-à-dire qui ne nourrit pas le consensus ? Vous avez en effet des créneaux de profit mais vous avez aussi des créneaux idéologiques. Tout l'arc-en-ciel de la recherche, des mathématiques aux disciplines sociales, vous intéresse au point que vous tentez de tenir le tout en laisse.

Je me garderai bien de taire la recherche artistique, cette parente ultra-pauvre de votre politique, dont la vie humaine a pourtant besoin du résultat à travers une floraison d'œuvres artistiques, parce que l'art anticipe parfois sur les sciences. Je suis de ceux qui pensent qu'à trop ignorer l'art, on mutilé, un jour ou l'autre, la science.

Récemment, M. Laffitte, responsable de la commission « recherche » du VIII<sup>e</sup> Plan pouvait écrire : « La seule façon efficace d'agir sur l'ensemble de la recherche est de développer un marché concurrentiel de la recherche. » Or, bien des mesures récentes vont à l'encontre de cette orientation. Citons, pour mémoire, l'intégration des hors-statuts, la poursuite de la création de postes affectés à des organismes de recherche dotés d'un statut de chercheur stable, la création de nouveaux instituts. Tels seraient « les trois types de mesures qui augmentent la fonctionnarisation de la recherche et en diminuent à la fois la flexibilité et la capacité d'insertion dans le monde économique ».

De tels propos révèlent votre plan d'ensemble, qui vise à la fois à remettre en cause le statut et les garanties de travail des chercheurs, à faire passer les grands organismes publics sous la coupe des trusts et à contrôler la recherche.



Nous comprenons et nous soutenons le refus que suscitent ces mauvais coups au sein de la communauté scientifique. C'est une nouvelle organisation de la recherche publique que vous voulez imposer en déniait le droit d'intervention de la communauté scientifique, sur le développement scientifique lui-même.

Votre perspective, c'est la restructuration des efforts prioritaires de recherche autour d'objectifs industriels et politiques, et non à partir de grandes disciplines scientifiques et des besoins sociaux et nationaux.

Sur ce modèle d'organisation, le C.N.R.S. a déjà une expérience : le P.I.R.D.E.S. — le programme interdisciplinaire de recherches pour le développement de l'énergie solaire — dont les résultats ont donné lieu au développement en France d'une industrie solaire compétitive.

Ce n'est pas ce développement — à notre avis positif — qui est en cause, mais la manière dont ce programme a donné naissance à une série de mesures qui ont eu pour conséquence d'appauvrir le potentiel scientifique global du C.N.R.S.

En effet, dans ces actions thématiques programmées en coopération avec les partenaires publics ou privés, le C.N.R.S. a concentré un potentiel important sur l'énergie solaire qui absorbe 90 p. 100 de ses dépenses consacrées aux énergies renouvelables. Cela diminue d'autant les possibilités du C.N.R.S. de mener des recherches sur d'autres formes d'énergies nouvelles et de maîtriser ces recherches.

Ses ressources ne progressent pas dans des proportions suffisantes, c'est bien à une diminution du potentiel initial du C.N.R.S. que nous assistons, alors que les besoins augmentent, ainsi qu'à un transfert des crédits de la recherche à long terme, fondamentale, ouverte, vers une recherche industrielle fermée. Au lieu d'explorer, vous polarisez ; au lieu de diversifier, vous concentrez. Soumettre le C.N.R.S. à un fonctionnement de ce type revient à appauvrir le potentiel scientifique existant et, par voie de conséquence, à affaiblir l'efficacité de l'activité de recherche du pays dans son ensemble. Il n'est pas question d'opposer la recherche fondamentale à la nécessaire industrialisation de ses résultats ; bien au contraire. Mais il nous paraît urgent de fonder les relations entre la recherche et l'industrie sur d'autres bases que celle de la soumission étroite de la première aux objectifs de rentabilité immédiate de la seconde.

Les géants de l'industrie auxquels vous voulez soumettre les orientations de la recherche n'ont pas pour préoccupation principale la satisfaction des besoins, notamment ceux des travailleurs, ni l'intérêt national. Ils ne désirent que se faire une place au sein de la nouvelle division internationale du travail.

Dans ces conditions, votre plan décennal de la recherche s'inscrit dans une politique des créneaux rentables. Il n'est qu'une illusion supplémentaire et ne règle rien ; vos propos de tout à l'heure le prouvent surabondamment.

Le prétexte invoqué d'accroître l'efficacité risque d'aboutir au contraire à une sclérose de notre potentiel de recherche. Notre pays deviendrait alors dépendant des découvertes étrangères et serait contraint à la sous-traitance des applications. Le déclin de la recherche en France est donc inscrit dans la logique de votre politique.

Une autre politique de recherche scientifique est possible, comme l'a démontré tout à l'heure à cette tribune mon ami Guy Hermier. Elle ne peut être définie sans résoudre le problème des moyens — crédits d'équipement et de fonctionnement — sans développer la démocratie dans l'élaboration des orientations et dans la gestion, sans une avancée fondamentale et immense de la justice sociale, sans coopération internationale maîtrisée, sans une nouvelle coopération économique, sans luttes quotidiennes, acharnées, intraitables, au cours desquelles les chercheurs — et pas seulement eux, les travailleurs aussi — choisiront leur destin.

Oui, monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes partie prenante, au jour le jour, de ce devenir, source de liberté pour tous. J'invente, donc je suis, dit Aragon. J'ai, en son temps, affirmé ici même à M. Poniatowski qu'il appartenait à une caste rongée par la rouille historique. C'est on ne peut plus valable à redire dans un débat comme celui d'aujourd'hui.

Que voulez-vous, vous êtes avec M. Giscard d'Estaing disant notre essoufflement biologique. Le sien peut-être, mais pas celui du peuple de France !

Nous avons tenu cet hiver, à la Mutualité, une grande réunion où Georges Marchais, calmement mais résolument, a magnifié notre époque où changent l'échelle des connaissances disponibles et celle des moyens que les hommes possèdent pour transformer la nature.

Et puis, je vais vous le dire, dans des registres différents et sans décalcomanie aucune, la science, la recherche, l'art et la

politique communiste — c'est sa grande originalité — sont des domaines où travaillent, au service de l'homme, des fauteurs d'inventions. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** La crise de l'énergie, qui se traduit par un renchérissement spectaculaire des produits pétroliers et des matières premières, nous a conduits, depuis 1973, à adapter sensiblement notre appareil de production à des conditions d'existence nouvelles. Elle nous a conduits également à exploiter des possibilités, souvent inédites, en matière de ressources énergétiques, mais aussi dans beaucoup d'autres domaines.

Tout porte à croire que nous continuerons à supporter, dans les années à venir, les mêmes contraintes, ne serait-ce que le prix du pétrole dont on prévoit la hausse continue.

Nous ne pouvons que constater le poids de ces contraintes et nous y adapter en ayant présent à l'esprit que nous vivons dans un monde caractérisé par une compétition économique sans merci et où les relations internationales qui en découlent sont souvent difficiles.

Ainsi que l'a souligné le Président de la République, notre pays n'est pas démuné d'atouts dans un tel contexte. Encore faut-il s'interroger sur la valeur réelle de ces atouts et sur la manière optimale de les utiliser.

La recherche scientifique et technique constitue assurément un des avantages essentiels dont nous disposons. Il convient de s'interroger intensément sur ses orientations, sur ses structures, sur ses moyens et sur son rendement, afin de mieux apprécier la cohérence de la politique poursuivie. Le Parlement vous est donc reconnaissant, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir pris l'initiative d'un tel débat.

La recherche est un atout. Cela est vrai, d'abord parce que le bouleversement lié à la crise de l'énergie et des matières premières a révélé la force et la richesse de certains pays, la faiblesse et la pauvreté relative d'autres.

Ne nous y trompons pas ! Démunis de produits énergétiques, pauvres en matières premières, nous faisons malheureusement partie des seconds.

Cependant, la crise a engendré de nombreuses mutations, qui sont pour nous autant d'occasions à saisir et qui constituent même des possibilités importantes sur le plan économique : matériaux et produits nouveaux, processus de production originaux, techniques à haute valeur ajoutée sont autant de facteurs positifs dès lors que nous les maîtrisons et que nous les exploitons et qui, n'ayons pas peur des mots, nous rendront « attractifs » dans le jeu de la politique des approvisionnements.

La recherche est un élément de compétitivité important et même, oserai-je dire, l'élément déterminant d'une politique durable d'exportation.

Tel est l'enjeu, telles sont les difficultés qui en découlent. Il apparaît dès lors, à l'évidence, qu'une politique vigoureuse et audacieuse en faveur de la recherche ne doit pas être ressentie par nos compatriotes comme une charge, mais bien comme un véritable investissement, qui conditionne le dynamisme et la compétitivité de notre industrie et, plus généralement, notre avenir.

Elaborer une politique cohérente de la recherche suppose que l'on s'interroge à la fois sur les hommes, sur les orientations, sur les structures et sur les moyens de financement.

Mais tous ces facteurs sont difficilement dissociables. La recherche scientifique dispose d'un champ d'investigation qui demeure marqué en permanence par des interconnexions à la fois dans sa démarche, dans sa constitution et dans ses effets.

La formation et le niveau des chercheurs, par exemple, constituent un facteur d'appréciation important d'une politique de la recherche conditionnée par la mise en œuvre de filières de recrutement, de formation, de politique du personnel, de système d'information, de mode de diffusion sur les plans national et international.

Sur ce point, le constat est largement positif. Des individualités et des équipes brillantes se sont manifestées dans la presque totalité des grands domaines de la connaissance scientifique et dans les différents secteurs de la recherche appliquée. Il appartient aux pouvoirs publics de veiller à ce que la très haute qualité du personnel soit maintenue, en accordant des moyens suffisants à nos écoles d'ingénieurs et à nos universités, et en veillant constamment au niveau de formation. Cela suppose des moyens financiers considérables, j'y reviendrai. Encore faut-il que ces moyens soient bien utilisés et non pas gaspillés. Pour qui connaît le coût d'un laboratoire de recherche, le prix d'acquisition et d'utilisation d'un ordinateur, les événements qui se sont récemment déroulés à la faculté de Paris-VI Jussieu sont réellement intolérables. En tant que membre du conseil d'administration de cette université, je tiens à le rappeler solennellement

à cette tribune et, comme élu, je puis vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que les Français ne toléreront pas longtemps que soient ainsi gaspillés des fonds considérables que la collectivité nationale a investis dans le secteur de l'enseignement et de la recherche. Je souhaite que le Gouvernement nous indique rapidement les mesures et les sanctions qu'il entend prendre pour que soit mis fin à une situation qui empêche les étudiants de travailler.

S'agissant des orientations de notre politique de recherche, je souhaite également formuler quelques remarques. On ne peut bien en juger qu'en faisant appel à une double comparaison. Quel est le niveau de qualité de notre production scientifique ? La recherche sera-t-elle en mesure de faire face aux besoins nationaux des dix prochaines années ?

Il apparaît clairement, à la lecture du rapport sur l'état des sciences et des techniques de notre pays, que la réponse à la première question est globalement positive, qu'il s'agisse de recherche fondamentale ou appliquée. Le rapport met en évidence l'audience et le niveau satisfaisants de la recherche française.

La seconde question mérite, semble-t-il, une réponse un peu plus nuancée. La recherche apporte-elle la contribution qui doit être la sienne à l'ensemble des objectifs économiques et sociaux ?

Maîtrise-t-on réellement l'ensemble des procédures qui devraient conduire à une valorisation de la recherche ? Le rapport que je viens de citer et, hélas, de trop nombreux exemples, que je ne développerai pas faute de temps, montrent que cela est trop souvent loin d'être le cas.

Un tel constat nous fournit deux lignes directrices pour l'avenir.

En premier lieu, il convient d'évaluer la capacité de notre potentiel scientifique et technique en tenant compte de ses possibilités de répondre à de nouveaux objectifs.

En second lieu, il faut apprécier sa vitalité et sa force en mesurant sa capacité de transférer dans des réalisations effectives les résultats obtenus.

Ces deux aspects d'un même problème sont à l'évidence indissociables parce que complémentaires et, en aucun cas, l'un ne saurait être privilégié par rapport à l'autre. Il est indéniable qu'à l'heure actuelle nous devons accomplir un effort particulier en faveur de la recherche finalisée afin d'effectuer de meilleurs investissements pour la valorisation des résultats de notre recherche.

Mais que vaudrait dans dix ans notre potentiel scientifique et technique sans la poursuite d'un effort continu et acharné en recherche de développement ?

Nous avons en ce domaine quelques raisons d'espérer puisque Mme le ministre des universités et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, avez accompli un effort important dans le sens d'une restructuration et d'une valorisation de notre potentiel.

Certains orateurs ont critiqué l'orientation que vous avez donnée au C. N. R. S. ; je ne les suivrai pas sur ce point. Au contraire, je considère que la refonte administrative du C. N. R. S. constituait l'une des conditions essentielles du progrès.

Il y a lieu de souligner en outre, dans un domaine différent mais aussi essentiel, le rôle assumé par les conseillers scientifiques de nos ambassades. Ces scientifiques de haut niveau constituent le réseau le plus important de tous les pays industrialisés. Ils remplissent une mission d'information sur la politique de recherche, de développement, d'orientation et d'incitation à la coopération scientifique et technique. Par ailleurs, ils sont chargés d'appuyer certaines missions d'exportation et d'assurer la promotion de notre recherche comme « produit exportable » à haute valeur ajoutée.

Ces personnels paraissent donc capables de contribuer avec efficacité à la mise en œuvre de la valorisation recherchée. A cet égard, je vous serais reconnaissant, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous faire connaître votre appréciation personnelle sur une action essentielle certes, mais sur laquelle nous restons insuffisamment informés.

Je ne voudrais pas conclure ces quelques remarques sur les orientations de votre politique de recherche sans aborder deux secteurs qui me paraissent essentiels pour les dix prochaines années et dont, en tant que rapporteur spécial du budget de l'industrie, j'ai pu mesurer les problèmes qu'ils posent.

Il s'agit en premier lieu des composants électroniques. Nous avons à combler un retard considérable dans ce domaine industriel stratégique. Les pouvoirs publics ont certes entrepris des actions de restructuration pour la mise au point de programmes dans le secteur privé et le secteur public participe lui-même activement à une meilleure maîtrise de ce domaine. Mais n'est-il pas à craindre cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une diversification excessive dans le secteur privé n'occasionne de nouveaux retards ? N'aurait-il pas été plus réaliste d'opérer une plus grande concentration dans les programmes ?

Notre retard ralentit en effet le développement de notre industrie électronique qui risque ainsi d'affronter dans de mauvaises conditions le renouvellement des matériels prévu à l'horizon 1985.

Le second secteur que je souhaiterais voir aborder est celui de l'industrie pharmaceutique. Là encore, la mutation scientifique et technologique est considérable. Nous savons que la décennie qui commence sera caractérisée par la mise sur le marché de médicaments ayant des propriétés radicalement différentes de ceux qui existent à l'heure actuelle.

Les médicaments seront évidemment beaucoup plus spécifiques et conçus dans un but déterminé, elles auront moins d'effets secondaires. On peut penser également que la posologie sera minimale et mieux adaptée grâce aux progrès de la pharmacologie différentielle. Enfin, les médicaments nouveaux auront sans doute une action plus progressive, plus douce, modifiant essentiellement des effets naturels au lieu de réaliser de véritables catastrophes cellulaires ou tissulaires. Du fait de leur très haute spécificité, on peut penser que ces médicaments nouveaux auront une action amplifiée par la découverte de transports biologiques jusqu'à leur cible : anticorps, véhiculant des médicaments cytotoxiques agissant spécifiquement sur un cancer donné, plasmides conduisant le médicament à l'intérieur de la cellule, liposomes pour conserver les médicaments dans les lysosomes.

Or la situation générale de ce secteur de la recherche pharmacologique fait apparaître une production quantitative impressionnante mais, hélas, relativement peu de médicaments de grande qualité. Le système arbitraire de fixation des prix qui a été appliqué pendant de nombreuses années a en outre considérablement freiné l'effort d'exportation des entreprises françaises.

Une telle situation nuit à l'équilibre budgétaire de la sécurité sociale et à notre balance des comptes pour laquelle nous enregistrons un déficit important sur le poste des principes actifs.

Cette situation fait apparaître l'importance et l'urgence d'une rénovation énergétique à laquelle les pouvoirs publics ne sauraient rester étrangers. Des précisions sur vos intentions en l'espèce, monsieur le secrétaire d'Etat, seraient les bienvenues.

En ce qui concerne les problèmes de structures, je me bornerai à quelques constatations.

D'une part, je l'ai souligné auparavant, la refonte administrative du C. N. R. S. est un facteur propre à rationaliser et à valoriser un organisme déterminant de la recherche scientifique qui, manifestement, était victime d'une intoxication par la bureaucratie qu'il avait lui-même secrétée.

D'autre part, il reste que l'évolution des sciences et des techniques rend caduques les conceptions traditionnelles en matière de centres permanents autonomes et spécialisés.

L'éclatement du cloisonnement entre de nombreuses disciplines et l'élaboration de programmes de plus en plus poussés font apparaître le caractère souvent dérisoire de certaines institutions reposant sur des principes périmés.

Ce phénomène est mis en relief de façon plus sensible encore par la recherche d'une insertion plus étroite et plus active dans la vie économique et sociale de notre pays.

Il vous appartient, monsieur le secrétaire d'Etat, de diriger, de faciliter et d'encourager la mise en place de nouvelles structures adaptées aux besoins présents et futurs de notre production et de notre progrès scientifique et technique.

La D. G. R. S. T. s'est déjà efforcée de coordonner les efforts des centres de recherche publics et privés autour de certains thèmes prioritaires. Il convient cependant d'intensifier l'élaboration de nouvelles structures plus souples que par le passé sous peine de perdre rapidement le bénéfice des efforts engagés.

Les groupements d'intérêts scientifiques, dont la création a été décidée en juillet 1979, sont sans doute des instruments adaptés aux nécessités d'une coopération souple sur programme. Cette formule prometteuse mérite d'être quelque peu explicitée et je souhaiterais notamment que vous puissiez nous apporter des précisions d'ordre juridique sur le statut de ces groupements d'intérêts ainsi que sur les modalités de financement qui leur sont ouvertes.

Je ne saurais conclure mon propos sans aborder les problèmes de financement.

Il ne fait guère de doute, monsieur le secrétaire d'Etat, que les efforts que vous avez accomplis jusqu'à présent pour restructurer, développer et valoriser la recherche, ne prendront tout leur sens que lorsque l'on assistera à la mise en place de dotations budgétaires significatives qui, si possible, assurent une meilleure préparation de l'enveloppe recherche.

Il est manifeste que les crédits accordés en 1979 et en 1980 n'ont pas encore été à la mesure de nos ambitions en la matière.

Du point de vue de la préparation budgétaire, je crois savoir que vous avez également prévu des projets de réformes entrant dans le cadre du plan décennal. De toute évidence, le dialogue,

pourant si nécessaire entre le monde de la recherche et le secteur socio-économique, n'a pas atteint le niveau de transfert que l'on pourrait raisonnablement escompter dans un pays industriel moderne.

Je souhaite que ce débat vous donne l'occasion, monsieur le secrétaire d'Etat, d'exposer plus en détail vos intentions en ce qui concerne les problèmes de financement de la recherche finalisée et la préparation du budget pour 1981.

Permettez-moi enfin, toujours à propos du financement de la recherche, d'appeler votre attention sur un point particulier : le dispositif fiscal qui, à l'heure actuelle, permet, dans la limite d'un certain plafond, de déduire de l'impôt sur le revenu les dons en faveur de la recherche. A l'évidence, monsieur le secrétaire d'Etat, la comparaison des procédures dont nous disposons en France avec celles qui sont en vigueur dans d'autres pays, et singulièrement aux Etats-Unis, permet de prendre la mesure de leur inadéquation. Ne pensez-vous pas que le moment est venu d'envisager des dispositions beaucoup plus incitatives en faveur de la recherche ?

Dans la crise mondiale qui atteint tant de pays autour de nous et qui cause tant d'angoisse aux hommes de notre temps, il est quelque peu consolant de constater que la France résiste mieux, ou moins mal, que d'autres ne le prévoient aux difficultés qui nous assaillent.

Il n'est guère douteux que les progrès réalisés dans de nombreux domaines industriels et scientifiques par les savants et par les entreprises de notre pays apportent une contribution déjà fort sensible à sa capacité de résistance économique. Il importe, sous votre haute direction, et avec la grande compétence et la ferme autorité que nous vous reconnaissons, de poursuivre les perfectionnements de notre appareil d'innovation.

Certes, les acquis sont loin d'être négligeables aujourd'hui. Mais n'oublions pas que le moindre ralentissement de nos efforts serait fatal à l'avenir de notre pays, à celui des valeurs essentielles que nous voulons préserver.

C'est avec confiance que nous vous apporterons l'aide dont vous aurez besoin dans la poursuite d'une politique que nous apprécions aux résultats positifs qui sont déjà très largement les siens. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Dutard.

**M. Lucien Dutard.** Monsieur le secrétaire d'Etat, à la fin de ce débat, j'évoquerai brièvement les problèmes de la recherche agronomique.

Votre politique agricole et alimentaire, qui conditionne pour une bonne part l'importance et le rôle de la recherche agronomique, trouve son origine non dans des décisions nationales partant des besoins économiques et sociaux de notre peuple, mais dans des décisions prises à l'étranger en fonction des intérêts des grandes firmes multinationales.

La réduction des superficies plantées en tabac, comme celle des superficies plantées en vigne, est une décision communautaire. La liquidation de notre élevage ovin est suspendue à une décision communautaire. Je pourrais donner d'autres exemples.

Ces décisions rendent inutile le développement des recherches sur la diminution de la nocivité du tabac ou sur d'autres utilisations de cette plante. De même, en matière viti-vinicole, l'arrachage épargne des dépenses de recherche sur l'utilisation des produits de la vigne, l'amélioration des cépages, la qualité des vins ou la création de nouvelles boissons non alcoolisées. En ce domaine, le résultat est d'ailleurs probant : il y a plus de chercheurs et de moyens en République fédérale d'Allemagne qu'en France. L'importation de moutons néo-zélandais règle en partie les problèmes de génétique liés à cet élevage. L'élargissement de la C. E. E., avec l'entrée massive de fruits et légumes des pays méditerranéens, résout par l'élimination les problèmes liés à ces secteurs, ce qui provoquera, selon une formule élégante, une « redistribution des vocations ».

L'agriculture mutilée que veut nous imposer l'Europe n'a pas besoin d'une grande recherche. Il est donc paradoxal de laisser penser que vous voulez promouvoir la recherche quand en même temps vous acceptez que soient marginalisés les agriculteurs concernés.

Dans les secteurs amont et aval, on voit se dessiner une politique de développement sous la coupe de quelques multinationales, dont certaines à base étrangère — Nestlé et Unilever par exemple. Pour les françaises, un ou deux trusts dominent par branche. C'est le cas de Beghin-Say et de Générale sucrière pour le sucre, de Saupiquet et de Bonduelle pour la conserve et de quelques trusts multibranches tel B. S. N.-Gervais-Danone, pour ne citer que celui-là.

L'orientation politique réelle qui se dessine dans le plan décennal, malgré les précautions de style, c'est le pilotage de la recherche agronomique par ces groupes. Eux bénéficieront du

pilotage par l'aval. Quant aux agriculteurs, ils seront toujours « pilotés » par une politique qui les conduit à être toujours plus des fournisseurs de matières premières à bas prix. Cette politique est d'ailleurs en contradiction avec les affirmations de la loi d'orientation sur l'amélioration de la productivité, l'agriculture économe, plus écologiste, etc.

La situation actuelle va donc être aggravée par l'accroissement de la place et du rôle de ces multinationales. Déjà, Nestlé ou Unilever comptent chacun plus de chercheurs sur la viande que l'I. N. R. A. qui, avec vingt chercheurs seulement, place notre pays loin derrière l'Angleterre qui en possède une centaine.

En fait, l'objectif de compétitivité et de conquête des marchés s'applique surtout en faveur de ces multinationales. Il consiste à s'adapter aux filières de production dont la technologie est contrôlée par ces trusts géants et apatrides. Nous, communistes, sommes au contraire pour la valorisation des résultats obtenus par la recherche dans une politique cohérente tendant à mieux mettre en valeur notre potentiel agricole.

En plaçant notre recherche agronomique sous la tutelle des trusts, vous la placez sous la tutelle non seulement des firmes privées mais aussi de l'étranger.

Par quels moyens entendez-vous mener à bien cette opération ? L'un d'entre eux est la réforme du statut de l'I. N. R. A. L'établissement public, tel qu'il est, constitue un obstacle à cette vassalisation. Vous vous êtes donc attaqué à son statut avec deux objectifs :

D'abord, permettre l'apport de capitaux privés qui voudraient commander les objectifs de la recherche ;

Ensuite, porter un coup au statut des personnels et déstabiliser l'emploi public, aller vers un « marché concurrentiel de la recherche » ou, selon une formule d'un rapport pour le VIII<sup>e</sup> Plan, « faire diminuer la proportion de recherche menée dans les organismes qui comportent des chercheurs à temps plein ».

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement avait préparé la transformation de l'I. N. R. A. d'établissement public à caractère administratif en établissement public industriel et commercial. Ces mesures devaient, selon les termes d'un communiqué du conseil des ministres du 25 avril 1979, « renforcer les structures de cet organisme, améliorer ses méthodes, renouer les liens avec les autres secteurs de la recherche et avec les différents utilisateurs agricoles et industriels ».

Mais, les personnels de l'I. N. R. A. ayant résisté à ce changement suicidaire, il semblerait que la nécessité d'un établissement public industriel et commercial ne soit plus aussi impérative. C'est reconnaître, sur ce point, que les syndicats et nous-mêmes avions raison : point n'est besoin de changer le statut de l'I. N. R. A. pour adapter et améliorer ses fonctions.

Vous n'avez cependant pas perdu de vue votre objectif. La constitution d'une société anonyme de valorisation tend à réaliser toute la soumission que vous souhaitez à la grande industrie. Les producteurs agricoles pourront certes y être associés mais, une ou deux grandes productions exceptées, les autres joueront les rôles de figurants.

Cette société anonyme, c'est le cheval de Troie des multinationales, y compris étrangères. Elle commandera à l'I. N. R. A. les recherches dont les firmes ont besoin en fonction de leurs intérêts. Pour lui permettre de peser réellement sur les choix, elle détiendra une partie des moyens financiers consommés par les firmes.

Cela correspond à votre scénario de financement. Pour atteindre l'objectif de 2,5 p. 100 du P. I. B. consacrés aux dépenses de recherche, l'ensemble des partenaires concernés — entreprises, Etat et régions — devront, selon vous, unir leurs efforts.

Votre recul prouve que vous vous heurtez à des difficultés dues à la lutte mais aussi aux limites de votre système qui comporte des obstacles à votre politique de redéploiement. L'exemple en est donné, pour l'I. N. R. A., par l'appréciation du Conseil d'Etat sur la légalité de l'établissement public industriel et commercial qui aurait continué de percevoir l'essentiel de ses moyens sur crédits publics.

C'est dire que s'il n'y avait pas la vigilance des travailleurs de la recherche, leurs luttes et les limites qu'elles vous imposent, votre politique de démantèlement irait beaucoup plus vite et serait beaucoup plus radicale.

La différence de progression entre l'enveloppe « recherche » et la masse salariale illustre votre volonté de limiter autant que vous le pouvez la promotion des personnels. Vos références nombreuses à la nécessité de « décloisonner » la recherche justifient la création de multiples organismes ou associations, singulièrement dans la recherche agronomique, qui permettent de multiplier les situations particulières dans lesquelles se trouvent les chercheurs.



Vous avez reconnu qu'une négociation globale était nécessaire sur la situation des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs. Ce n'est pas la première fois que la promesse en est formulée. Cette négociation ne peut cependant faire abstraction des statuts particuliers. C'est pourquoi les chercheurs de l'I.N.R.A. ont raison de demander l'application de mesures immédiates permettant un rattrapage avec les personnels d'autres centres, et en particulier le bénéfice du décret de 1976 sur le reclassement des professions manuelles.

Un autre point préoccupe les personnels de l'I.N.R.A. : le blocage des carrières. On compte, par exemple, 300 agents sous-classés au regard des diplômes qu'ils possèdent et un agent sur cinq sous-classé au titre de la fonction qu'il exerce. Si l'on tient compte du blocage des carrières, la moitié des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs est sous-classée. La proportion est également très élevée chez les scientifiques, car le nombre de places mises en concours est extrêmement réduit.

Les revendications relatives au relèvement des salaires de départ et à la garantie d'une carrière minimale sont justifiées et correspondent à l'intérêt bien compris de la recherche et du pays.

L'examen de votre politique de recherche agronomique montre que votre orientation sacrifie les intérêts essentiels de notre pays dans ce domaine. C'est pourquoi, avec les chercheurs, nous développons l'action dans quatre directions :

Premièrement, le développement de notre potentiel agricole, agro-alimentaire et forestier ;

Deuxièmement, le développement, sans entraves, de notre capacité de recherche, ce qui suppose que soit maintenu le statut d'établissement public de l'I.N.R.A. et que soient tenus à l'écart des décisions les intérêts privés ;

Troisièmement la recherche d'une structure publique de valorisation des résultats des recherches de l'I.N.R.A., à laquelle seraient associés tous les utilisateurs potentiels, ce qui rend inutiles à la fois l'établissement public industriel et commercial et la société anonyme de valorisation ;

Quatrièmement, la création de meilleures conditions de travail pour le personnel de l'I.N.R.A., ce qui passe par l'extension de la démocratie et de la responsabilité et par l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Je ne doute pas que, par notre combat, nous vous empêcherons de réaliser vos plans contraires à l'intérêt de la recherche et à l'intérêt national. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche.

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le débat qui s'achève n'a pas pu regrouper autant de participants que nous l'aurions tous souhaité. Mais, comme je l'ai dit en commençant mon intervention de cet après-midi, le changement de date a certainement empêché de nombreux députés d'y prendre part. J'estime néanmoins que ce débat a été utile.

Certes, plusieurs intervenants, qui ne représentent d'ailleurs qu'une minorité de cette assemblée, n'ont pas manqué d'utiliser toutes les formules que nous connaissons bien et qui se traduisent par des procès d'intention, même lorsque ces derniers sont en contradiction avec les faits les plus évidents.

J'ai appris, par exemple, que nous avions bradé l'informatique, secteur dans lequel les crédits publics ont, au cours des dernières années, augmenté dans des proportions considérables. Il en irait de même de l'espace, et ce au moment même où, malgré un échec récent, la France vient d'obtenir avec Ariane un succès qui couronne de nombreuses années d'un effort continu et constamment développé. Tous les intervenants l'ont d'ailleurs reconnu.

On nous accuse de vouloir brader la recherche, la recherche fondamentale, la recherche appliquée. On nous accuse d'ailleurs simultanément de beaucoup de maux contradictoires.

J'entends dire, par exemple, qu'il serait dangereux de voir se développer trop vite les grands programmes technologiques. Mais on demande par ailleurs que les efforts du C.E.A. en matière de surrégénérateurs et de traitement de leurs combustibles soient poursuivis avec le maximum d'activité. Or, que sont les grands programmes technologiques ? Précisément l'espace, les surrégénérateurs, l'aéronautique.

On nous accuse d'avoir mis en danger la carrière des personnels de recherche, au moment même où le Gouvernement vient de décider les plus grandes transformations de postes de toute l'histoire de la recherche et, à l'occasion de la mise en place du nouveau statut des chercheurs, d'assurer pour la première fois des possibilités de promotion accélérée.

M. Jack Ralite. Tout va bien, en somme !

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. On nous accuse de procéder à des déstabilisations d'équipes. Peut-être est-ce vrai dans le cas que j'ai cité au cours de mon exposé liminaire, là où des rólelets abusifs maintenaient dans une situation de véritable péonage quelques chercheurs auxquels ils faisaient miroiter une éventuelle entrée dans des laboratoires et dans des organismes publics, entrée toujours remise à plus tard. Peut-être, effectivement, ces équipes-là seront-elles déstabilisées. Vous le dirai-je ? Je ne le regrette pas.

On a aussi — mais là je le regrette — posé, à l'occasion de ce débat, beaucoup de questions dont les rapports avec les problèmes de la recherche ne m'ont pas toujours paru évidents.

Je suggère aux intervenants de choisir une autre occasion que le débat sur la recherche pour parler du problème de l'exploitation charbonnière, par exemple, problème qui a certainement son importance mais qui n'a nullement sa place dans ce débat. Il en va de même pour beaucoup d'autres problèmes au sujet desquels je conseillerai à ceux qui les ont posés de s'adresser, par voie de questions écrites, aux ministres compétents.

M. Jack Ralite. Mais nous voudrions aussi les réponses !

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Demandez-les à qui doit les donner !

M. Jack Ralite. On ne nous répond pas !

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Mais ne posez pas de telles questions dans un débat sur la recherche !

En matière de recherche agronomique, on m'accuse de sacrifier la recherche fruitière, par exemple, en fonction de telle ou telle décision de politique agricole, qui serait de toute façon très extérieure à la recherche, au moment même où le Gouvernement vient de décider et d'annoncer la création de deux nouvelles stations de recherche fruitière, l'une en Aquitaine, l'autre en Avignon.

Il y a là, je dois le dire, une certaine incohérence. Les procès d'intention ont ceci de particulier qu'il est impossible d'y répondre. Ou plutôt si, il y a une réponse, et une seule : à la session d'automne, mesdames, messieurs, vous aurez à vous prononcer non seulement sur le budget de la recherche, mais aussi sur la loi — car il s'agit effectivement d'une loi — approuvant le VIII<sup>e</sup> Plan. Vous verrez, à ce moment-là, si, oui ou non, ce que nous disons correspond à ce que nous faisons.

Je ne peux pas vous convaincre d'avance. Je préfère que vous jugiez sur des faits. J'espère, sans en être très sûr, que vous voterez tous — je dis bien : tous — en fonction de ces faits. Je suis persuadé que telle sera bien l'attitude de la majorité de l'Assemblée.

Certes, il est inévitable que quelques confusions se glissent parfois dans un problème aussi complexe que celui de la recherche. On nous a d'ailleurs reproché d'entretenir un état de confusion entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la recherche-développement. Il est vrai qu'on nous a également reproché de trop les séparer et de ne pas présenter ces opérations sous la forme d'une enveloppe totalement homogène, alors que notre souci est, au contraire, de permettre au Parlement d'apprécier clairement si le Gouvernement maintient le nécessaire équilibre entre le développement de la recherche fondamentale et celui de la recherche appliquée ou finalisée — mot qui me semble préférable s'agissant des sources de financement des grandes opérations de développement.

Certaines confusions vont même jusqu'à un point qui m'étonne : j'ai ainsi appris, à ma grande surprise, que notre conseiller idéologique au Gouvernement était M. Jacques Attali. Je vous laisse dire, messieurs, discuter de ce problème entre vous.

M. Claude Birraux. Très bien !

M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat. Je puis en tout cas vous assurer que les propos qui lui ont été prêtés — et que d'ailleurs je ne confirmerai pas, ne les ayant pas moi-même entendus — ne représentent en aucune manière la position du Gouvernement sur les chercheurs.

M. Chevènement, rapporteur du budget de la recherche, me semble avoir lui aussi commis quelques confusions et je profite de l'occasion pour clarifier la situation.

Le livre blanc n'est pas destiné à être un programme ; c'est, je l'ai indiqué, un ouvrage de prospective didactique qui sera publié prochainement, traitera de l'ensemble des aspects de la recherche scientifique et analysera la façon dont elle peut contribuer à résoudre les grands problèmes scientifiques et économiques du pays.

Le programme décennal et le Plan sont effectivement des opérations très liées. Croyez-vous que le fait que l'organisme chargé d'étudier le problème de la recherche au sein du commissariat du Plan s'appelle « comité », et non pas « commission », ait une

telle importance ? Ce qui en aura c'est, bien entendu, ce que dira sur la recherche le projet de VIII<sup>e</sup> Plan. Vous pourrez en juger le moment venu et en tirer les conclusions qui s'imposent.

Nous ne vous cacherons rien, pas plus d'ailleurs que nous ne vous avons caché l'accord Rhône-Poulenc-C. N. R. S. Et puisque vous avez à nouveau évoqué ce problème, je voudrais rétablir les faits, monsieur Chevènement.

Vous vous êtes rendu en octobre 1979 au siège social du C. N. R. S., sans être annoncé, et vous avez demandé copie de cet accord. Le directeur général, nouvellement nommé, ne l'avait pas sous la main. Le directeur scientifique, qui savait où il était, était en voyage. Il vous a été répondu que cet accord serait là le lendemain. Il fut là le lendemain ; il y est toujours. Personne n'est venu le regarder. Il est cependant toujours à votre disposition.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre brièvement, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Chevènement, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Il est tout à fait exact, monsieur le secrétaire d'Etat, que je me suis rendu au C.N.R.S. pour y exercer mes pouvoirs de rapporteur, aux termes de l'ordonnance de 1958, pouvoirs qui me donnent la possibilité de contrôler, sur pièces et sur place, tous documents qu'en tant que rapporteur je peux exiger.

J'ai simplement constaté que le directeur général ne pouvait pas me fournir ce dossier, après avoir d'ailleurs téléphoné au cabinet de Mme le ministre des universités qui a fait savoir que le dossier était disponible à son cabinet si je voulais bien m'y rendre, en tout cas qu'on me donnerait quelques éclaircissements.

J'ai demandé pourquoi je ne pouvais pas avoir ce dossier ; on m'a répondu que le directeur était en voyage. J'ai alors cherché à savoir si le désordre était tel dans le système de classement du C.N.R.S. que, le directeur étant parti, on ne savait plus où étaient les dossiers. Bref, j'ai constaté que je ne pouvais pas matériellement exercer les pouvoirs énoncés par l'ordonnance de 1958.

Effectivement, j'ai su vingt-quatre heures plus tard que je pouvais consulter le dossier. Mais je considère qu'un pouvoir d'enquête, comme le dit d'ailleurs le texte de l'ordonnance précitée, doit s'exercer sur pièces et sur place. Sinon, qu'est-ce qui me prouve que, lorsqu'on me communiquera un dossier, certaines pièces susceptibles d'être considérées comme gênantes n'en auront pas été retirées ?

Vous verrez peut-être dans mon propos un procès d'intention. C'est pourtant élémentaire ! Un rapporteur a des pouvoirs énoncés par une ordonnance. J'ai constaté que cette ordonnance n'était pas opérationnelle. C'est tout.

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Monsieur Chevènement, il m'est déjà arrivé qu'il faille vingt-quatre heures pour retrouver un dossier dans l'administration. Mais, quand j'en ai eu besoin, au bout de vingt-quatre heures, lorsque le dossier est devenu disponible, je suis au moins allé le regarder.

J'ai entendu certains raisonnements dont la subtilité m'émerveille.

Par exemple, le fait que Sanofi, société dont les capitaux sont en majeure partie des capitaux d'Etat, prenne la majorité dans l'Institut Pasteur production, organisme strictement privé depuis toujours, finit par être présenté comme une dénationalisation. Une telle assertion traduit une très grande agilité intellectuelle. On peut estimer que cette opération est bonne ou mauvaise ; mais, quelle qu'elle soit, elle représente une augmentation de la participation de l'Etat et non pas une diminution. Le Cnexo et l'I.R.I.A., monsieur Chevènement, sont sous la tutelle du ministère de l'Industrie depuis 1969. Créés en 1967, opérationnels vers le début de 1969, ils ont été mis d'emblée sous la tutelle du ministère de l'Industrie. Aucun changement n'est donc intervenu en la matière. Votre sollicitude au sujet d'empiètements dont je serais l'objet de la part de certains de mes collègues me touche. Mais elle est, croyez-moi, parfaitement inutile. Vous pourrez, d'ailleurs, je le répète, juger sur pièces le moment venu, pour savoir si notre action, en particulier sur le plan budgétaire et sur le plan de l'équilibre nécessaire entre les recherches de différents types, a été ou non efficace.

Malgré ces quelques bavures, je crois cependant qu'il est ressorti de ce débat un certain nombre d'idées, d'orientations à la fois intéressantes et utiles.

Il a été rappelé, tout particulièrement par M. Devaquet, que la recherche est effectivement dans notre pays un élément déterminant, notamment pour l'exportation, mais aussi pour tous les développements économiques et sociaux.

Il a été rappelé que nous possédions en la matière des atouts non négligeables, liés en particulier à la qualité de la formation de nos chercheurs. Cette qualité, nous sommes décidés à la maintenir. La responsabilité des cycles de formation est bien entendu sous la tutelle de Mme le ministre des universités et c'est à ce titre qu'est en cours une redéfinition de la carte du troisième cycle, dont les règles sont précisément d'améliorer encore cette qualité, de déterminer d'une manière claire les endroits susceptibles d'être un support pour des enseignements de troisième cycle en fonction de l'existence d'installations scientifiques et d'un environnement scientifique suffisant et de la possibilité de regroupement lorsqu'un organisme n'est pas à lui seul capable d'assurer cette formation. Il n'y a aucune crainte à avoir : tous les organismes qui satisferont à cette condition seront soutenus.

Au-delà de cette constatation de l'importance de la recherche, M. Devaquet, M. Gantier et d'autres intervenants ont considéré que la recherche fondamentale doit être à la fois forte et vaste, mais aussi de qualité exceptionnelle. Là encore, c'est une des lignes de l'action que nous entendons mener et je vous remercie du soutien que vous y apportez.

De nombreux orateurs, notamment M. Devaquet, M. Birraux et M. Gantier, ont souligné l'importance d'assurer des contacts interdisciplinaires. L'interdisciplinarité est devenue, en effet, la règle des grands problèmes de la science moderne. Mais attention ! cela ne signifie pas pour autant que tout programme important, voire prioritaire, implique nécessairement la mise en place de structures interdisciplinaires. Il y a des programmes interdisciplinaires, j'en ai donné une première liste. Il y a aussi des programmes relevant nettement d'un seul organisme, d'une seule discipline. Il ne nous semble pas, par exemple, que la recherche en matière fruitière soit nécessairement interdisciplinaire ; elle relève tout naturellement de l'I.N.R.A., et il n'est pas besoin que d'autres organismes y participent.

On a signalé à juste titre un cas particulier : le problème des matières premières de base de toute nature. Pour celles-ci effectivement des recherches sont nécessaires, mais toutes ne relèvent pas d'une approche interdisciplinaire. Le problème des substitutions de matière implique généralement une approche interdisciplinaire parce qu'on est obligé de concevoir l'utilisation du produit de substitution en même temps que le produit lui-même. En revanche, la découverte de nouvelles sources d'énergie, de nouveaux gisements ou, plus exactement, la mise au point de nouvelles méthodes permettant de prospecter pour de nouveaux gisements relèvent tout naturellement d'un seul organisme, en l'occurrence le B. R. G. M., et d'une seule discipline.

En ne citant pas tous les domaines prioritaires et en me contentant de ceux qui étaient interdisciplinaires, j'ai simplement voulu présenter à l'Assemblée ce qui est nouveau dans cette approche et non pas ce qui était déjà bien connu.

Pour assurer les collaborations nécessaires, nous avons effectivement envisagé des méthodes nouvelles qui sont encore à l'étude et auxquelles on a donné provisoirement des noms tels que G. I. S. ou G. I. R. Le « G » signifie groupement et s'inspire du sigle G. I. E. — groupements d'intérêt économique. Dans notre esprit il s'agit avant tout de formules de coopération dans lesquelles chacun des partenaires garde sa spécificité mais collabore d'une manière constructive.

Contrairement à un autre procès d'intention que l'on nous fait trop souvent, il n'est nullement question de transformer le C. N. R. S. ou l'I. N. S. E. R. M. en un quelconque organisme de recherche industriel ; d'ailleurs ils joueraient probablement fort mal leur rôle. Nous voulons simplement que chacun des partenaires puisse apporter à des tâches communes d'intérêt national sa spécificité et ses compétences. Cette méthode doit permettre d'assurer le cas échéant la répartition des résultats dans des conditions intéressantes pour tous les partenaires.

Beaucoup d'entre vous — et je remercie M. Devaquet d'avoir insisté sur ce point — ont évoqué le problème psychologique posé par les chercheurs. Le chercheur est, par nature, un homme inquiet. Son inquiétude est d'ailleurs le moteur même de sa curiosité, laquelle est la qualité première d'un chercheur presque avant la compétence et l'intelligence.

Il faut que les chercheurs français reprennent pleinement et totalement confiance. Pour cela, il faut des accroissements de moyens ; il y en aura. Il faut que les chercheurs participent aux décisions ; mais n'y participent-ils pas déjà ? Lorsque l'on modifie la composition des commissions du C. N. R. S., en réduisant de un sur seize le nombre des membres élus et de deux sur dix celui des membres nommés, il paraît que cela aboutit à une réduction du poids des personnels dans les commissions !

M. Devaquet, M. Birraux et M. Berest ont insisté sur l'importance qui s'attachait à décentraliser plus largement et à mieux régionaliser le fonctionnement de la recherche. Le Gouvernement partage entièrement ces idées. Les décisions doivent effectivement être de plus en plus décentralisées et les mesures qui ont été prises, en particulier en ce qui concerne les organismes les plus importants tels que le C.N.R.S., visent en partie cet objectif.

Le problème des implantations régionales doit faire l'objet d'une attention constante. M. Berest a évoqué ce point dans le cadre de la Bretagne. Ma réponse, de portée plus générale, est valable pour toutes les régions.

Depuis plusieurs années, certains établissements publics régionaux ont accepté de participer à des opérations de recherche. La D. G. R. S. T. a soutenu ces opérations après s'être assurée auprès des établissements publics régionaux qu'elles s'inséraient dans un plan d'ensemble. Un double problème se pose à cet égard : procéder aux développements régionaux en liaison avec ce qui constitue le propre d'une région et assurer la cohérence avec une politique nationale, faute de quoi les implantations régionales se révéleraient sans efficacité et l'argent de l'établissement public régional serait perdu. Or les établissements publics régionaux consacrent près de quarante millions de francs par an à des opérations de recherche, auxquelles contribuent la D. G. R. S. T. et les grands établissements.

Il s'avère très difficile d'évaluer et de faire comprendre à la population les risques qui sont liés aux technologies, surtout, et bizarrement, lorsque ceux-ci sont très faibles. En effet, rien n'est plus difficile que d'évaluer un risque très faible.

Combien de fois avons-nous entendu quelqu'un prétendre que cela ne peut être dangereux puisqu'il l'a fait cent fois ? Pourtant, il court un risque sur cinquante d'avoir un ennui la cent et unième fois. Le plus souvent, ce type de raisonnement n'est pas immédiatement accessible au public.

Dans le cas de la sécurité nucléaire, le risque n'est pas de 1 p. 100. Il s'agit alors de la probabilité d'un accident en dix millions d'années, ce qui rend extrêmement complexes les procédures d'évaluation et d'information.

Ce n'est d'ailleurs qu'un cas particulier du problème plus général que M. Devaquet a abordé sans le nommer, celui de la vulgarisation. L'étymologie latine de ce terme n'a rien de vulgaire. J'utiliserais, quant à moi, celui de transmission de l'information scientifique à la population dans son ensemble.

Je confirme, pour l'avoir vérifié moi-même en de nombreuses circonstances, l'opinion selon laquelle tout problème scientifique peut s'exposer simplement. Un physicien américain, lors de la remise d'un grand prix de vulgarisation, a estimé que s'il n'était pas capable d'expliquer à sa concierge un problème de physique fondamentale tiré du dernier numéro de la *Physical Review*, c'est qu'il n'y aurait rien compris lui-même.

Il est vrai que tout peut s'expliquer, mais il est également vrai que cela n'est pas facile. Pour y parvenir, les scientifiques doivent se donner du mal. Je pense qu'ils y sont prêts ; encore faut-il les y aider en leur ouvrant plus largement l'accès aux médias.

Notre action, limitée en son temps mais non négligeable dans ses conséquences, a été conduite par la mission de l'information et de la documentation scientifique et technique, qui avait précisément pour objectif d'obtenir ce résultat.

M. Gantier m'a posé des questions plus précises sur les groupements d'intérêt scientifique. Ils font actuellement l'objet d'études et je ne manquerai pas de le tenir informé, ainsi que le Parlement.

Il m'est aussi difficile aujourd'hui de lui répondre au sujet des budgets de 1981. Vous pouvez être assurés qu'ils viendront devant le Parlement avant d'entrer en application.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Quel libéralisme !

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Le problème des mesures fiscales pour les dons à la recherche, essentiellement consentis par les personnes privées, est réel. En la matière, les lois françaises sont moins souples que celles qu'appliquent d'autres pays. Nous manquons d'expérience pour savoir si un assouplissement de ces règles changerait grand-chose. Ce point doit faire l'objet d'une étude. Je tiens simplement à signaler que l'évolution enregistrée ces dernières années a été dans le sens que vous souhaitez. En effet, les personnes privées peuvent désormais déduire 0,5 p. 100 de leur revenu imposable et 1 p. 100 supplémentaire pour les dons à la Fondation de France, qui peut elle-même redistribuer cet argent à d'autres organisations de caractère scientifique, technique ou philanthropique.

Outre ces grands problèmes de la recherche, certains d'entre vous ont traité de problèmes sectoriels. Je n'ai d'ailleurs pas été étonné de constater que celui de l'énergie tenait une bonne place. Pratiquement tous les intervenants, en particulier M. Devaquet, M. Gantier et M. Birraux, l'ont soulevé.

Les économies d'énergie, y compris celles du programme vert, posent un problème important dont nous nous préoccupons. L'énergie solaire est source de grands espoirs. Comment pourrais-je ne pas les partager, alors que j'ai été l'un des rares Français à participer au premier congrès mondial sur l'énergie solaire qui s'est tenu à Tucson, en Arizona, il y a plus de trente ans ?

En tant que source d'énergie d'usage général, l'énergie solaire ne représentera pendant longtemps qu'un apport relativement marginal, éventuellement déterminant pour certaines applications.

Je tiens à rassurer M. Tourné à ce sujet. Themis est en construction et fonctionnera à la fin de 1981. Je suis d'ailleurs heureux que le projet initial ait évolué. Conçu comme une centrale de démonstration susceptible de démontrer uniquement le caractère parfaitement inéconomique de l'énergie produite, elle est devenue un outil de recherche et d'étude unique au monde et particulièrement intéressant dans la mesure où il permet, sur deux tours au lieu d'un, de procéder à des essais diversifiés.

Les problèmes de la biomasse sont complexes pour une raison insuffisamment perçue, à savoir qu'il faut estimer le coût de l'énergie produite par rapport à la valeur des aliments ou des produits pharmaceutiques ou industriels qui auraient pu être obtenus sur les terres en cause. Très souvent, cette estimation modifie, dans une large mesure, les chiffres.

La question de l'alcool, évoquée par M. Birraux et par M. Tourné, se place dans cette perspective. Certes, le fait d'ajouter à l'essence de l'alcool « résidu », c'est-à-dire de l'alcool distillé pour d'autres raisons, pose peu de problèmes. Néanmoins, il ne faut pas oublier qu'un moteur qui n'a pas été conçu pour tourner à l'alcool peut tomber en panne du fait de l'existence d'une pièce en plastique soluble dans l'alcool.

**M. André Tourné.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Tourné, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. André Tourné.** Monsieur le secrétaire d'Etat, on fabrique en France des moteurs destinés au Brésil, qui fonctionnent avec de l'alcool de canne à sucre.

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Nous savons parfaitement fabriquer des moteurs qui fonctionnent avec du carburant additionné d'alcool, monsieur Tourné.

**M. André Jarrot.** Bien sûr !

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Mais le fait d'ajouter une faible proportion d'alcool dans le carburant français risque de poser des problèmes aux utilisateurs non avertis. Quant à fabriquer de l'alcool en vue d'en substituer une fraction importante au carburant, je vous rappelle que notre situation est différente de celle du Brésil où l'on utilise, pour la distillation de l'alcool, des bagasses de canne à sucre qui, autrement, seraient perdues. L'énergie utilisée n'est pas alors celle de l'alcool, mais celle des bagasses de canne à sucre, commodément transportées sous forme d'alcool.

Nous avons étudié le topinambour, monsieur Birraux. Cette plante dont nous avons développé en France des variétés particulièrement productives fournit à la fois des tubercules riches en sucre et des fanes riches en cellulose qui peuvent servir, par combustion, à distiller l'alcool produit par la fermentation des tubercules. Malheureusement, le topinambour se cultive dans des terrains riches. Par conséquent, son coût de production doit être comparé à la valeur des produits qu'on pourrait récolter sur les mêmes terrains.

Le méthanol dont les sources sont différentes fait l'objet de nombreuses études.

Je rappelle que les crédits du commissariat à l'énergie solaire ont augmenté très rapidement. Cette croissance se poursuivra et permettra de consentir des efforts importants.

Le problème de la gazéification *in situ* du charbon et de sa liquéfaction hors site a été posé. Ce point figure parmi les programmes interdisciplinaires au titre de la production de combustibles fluides ou liquides.

J'ai relevé une réflexion étonnante selon laquelle la création par un organisme de filiales qui lui appartiennent à 100 p. 100 serait un démantèlement, alors que ces filiales ont le même statut que l'organisme lui-même !

Un deuxième secteur a été largement évoqué, celui de la biologie, ce qui ne m'a pas non plus étonné. M. Birraux a insisté sur l'importance de l'enseignement de la biologie dans l'enseignement secondaire.



Je ferai part de ce problème à mon collègue M. le ministre de l'éducation et je le soumettrai également aux écoles d'ingénieurs. Un certain nombre d'écoles d'ingénieurs dispensent déjà des cours de biotechnologie. Elles sont peu nombreuses, mais le Gouvernement a décidé, notamment Mme le ministre des universités, que ces écoles, à l'avenir, introduiraient systématiquement dans leurs programmes, des cours d'initiation à la biologie.

En tant que source de la compréhension du monde vivant qui correspond à l'un des besoins fondamentaux de l'esprit humain, la biologie se situe parmi les recherches fondamentales. C'est aussi la source des progrès de la santé et de toutes les biotechnologies.

Les actions que l'on commence à mener dans ce domaine portent notamment sur le génie génétique. Nous avons la chance, en France, de disposer d'équipes qui sont parmi les meilleures du monde, même si elles sont encore trop peu nombreuses. Mais il convient aussi de développer tous les secteurs qui se situent en aval. En effet, pour qu'une souche développée par génie génétique produise un vaccin ou un médicament, il faut résoudre tous les problèmes du génie des fermenteurs et de l'extraction des produits issus de la fermentation, de leur séparation, car les bactéries ne fabriquent pas uniquement les produits désirés, elles produisent aussi des déchets.

Dans le cadre des programmes interdisciplinaires, nous étudions les problèmes des technologies physiques appliquées à la médecine et à la biologie, qui concernent également les prothèses et les stimulateurs cardiaques. Je m'étonne que certains souhaitent le développement de cette action — ce que nous ferons — alors que d'autres m'accusent de poursuivre une action dans le domaine de l'instrumentation médicale et biologique, visiblement, paraît-il, pour soutenir les grands groupes ! Je croyais, quant à moi, que c'était pour guérir les malades.

**M. Jack Ralite.** Vous vous moquez du monde !

**M. Gilbert Gantier.** Ce n'est pas sérieux, monsieur Ralite !

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Monsieur Ralite, après ce que j'ai entendu aujourd'hui, ne croyez-vous pas que je puisse me permettre de telles remarques ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Gantier a parlé de l'industrie pharmaceutique. Les formules de prix, qui pénalisaient dans le passé la recherche pharmaceutique, ont soulevé d'importants problèmes. Des modifications ont été apportées dans ce domaine qui a toujours été l'objet de l'attention de mes collègues du ministère de la santé et de la sécurité sociale et du ministère du budget. Il convient, en effet, que les entreprises qui diffusent des produits pharmaceutiques nouveaux ne soient pas pénalisées, comme cela a parfois été le cas dans le passé.

Je tiens à remercier M. Birraux d'avoir soulevé la question des centres techniques professionnels, que je n'avais pas eu le temps d'aborder dans mon exposé introductif. Ces centres peuvent jouer un rôle extrêmement important.

Je ferai d'ailleurs mienne, monsieur Birraux, une de vos remarques, qui a été reprise par M. Berest. Il est vrai que les centres techniques professionnels fonctionnent d'autant mieux qu'ils sont convenablement implantés régionalement. Nous prendrons cet élément en compte, car ces centres représentent environ 5 p. 100 des dépenses de recherche des entreprises, qui assurent l'essentiel de leur financement. C'est peu mais c'est fondamental, notamment pour les entreprises de petite taille.

Au demeurant, je suis persuadé que, pour être pleinement efficaces, ces centres doivent avoir dans les entreprises des correspondants formés à la recherche. Le succès du centre de décolletage que vous avez cité est, de ce point de vue, exemplaire.

Plusieurs orateurs — M. Devaquet, M. Chevènement, M. Gantier — ont abordé le problème des microprocesseurs, qui revêt deux aspects très différents.

Le premier a trait à l'industrie des composants.

La position de la France, sur le plan scientifique et technique, est bien meilleure qu'on a voulu le dire, car nos chercheurs, dans les entreprises et dans certains centres publics, sont capables de concevoir des microprocesseurs et de les réaliser en laboratoire ils l'ont prouvé. Le problème est donc industriel, et c'est bien à ce niveau que des actions ont été entreprises.

Avons-nous trop dispersé les moyens, monsieur Gantier ? La question mérite toujours d'être posée, car la recherche d'un optimum entre l'excessive concentration, qui crée des monopoles, et l'excessive dispersion, qui peut réduire l'efficacité, est toujours une tâche difficile.

En tout cas, l'industrie française, maintenant beaucoup mieux qu'hier et moins bien que demain, est en mesure de fabriquer des microprocesseurs pour les besoins de notre pays. Elle le fait déjà.

Le second aspect du problème concerne l'application des microprocesseurs, laquelle dépasse largement le cadre des industries des télécommunications et de l'information, mais ne les néglige pas.

A cet égard, monsieur Devaquet, je pense comme vous que les microprocesseurs ne sont pas la seule innovation qui bouleverse l'industrie et les applications des télécommunications. Il faut compter aussi avec les fibres optiques ou les satellites, dans un domaine qui connaît une véritable révolution et où nous cherchons à être présents à tous les niveaux.

Mais je suis également persuadé que toutes les industries et tous les produits seront influencés dans leur conception même par l'existence de ce nouvel outil. Cela implique que des ponts soient établis entre des branches et des disciplines qui jusqu'à présent s'ignoraient. Il convient que les moyennes entreprises de mécanique, par exemple, apprennent non seulement à introduire des microprocesseurs dans des produits existants, mais aussi — ce qui est beaucoup plus difficile et bien plus important — à reconcevoir leurs produits pour pouvoir utiliser pleinement les possibilités des microprocesseurs.

Monsieur Gantier, je vous remercie de m'avoir posé une question sur les conseillers et attachés scientifiques, car la France peut être fière de disposer du réseau le plus étendu de conseillers et attachés scientifiques à l'étranger.

Il se trouve que ceux-ci sont actuellement réunis à Paris, où nous les avons rappelés, pour suivre des sessions de formation et de contact avec des scientifiques et des représentants des différentes administrations. Ces rencontres ont révélé l'extraordinaire qualité de ces jeunes gens — tous scientifiques de formation — qui, pendant une ou deux périodes de trois ans, sont affectés dans nos ambassades, avec un statut de diplomate, pour étudier les problèmes scientifiques du pays où ils séjournent, établir des contacts et assurer la promotion de la science française à l'étranger.

Car la promotion de la science française est un impératif. La France est certes le pays de la mode, de l'art, de la littérature, de la bonne chère et des fromages. Loin d'avoir à en rougir, nous devons nous en féliciter. Mais notre pays est aussi une grande puissance scientifique et technique. Nous ne le faisons pas assez savoir dans le monde. Les conseillers scientifiques en ont la mission. Nous étudions actuellement le moyen d'assurer une meilleure diffusion de leurs travaux, y compris auprès des parlementaires. Nous y parviendrons sans doute rapidement.

Avant de conclure, j'aborderai quelques points particuliers qui ont été évoqués.

J'ai parlé, et j'y reviendrai souvent, de la nécessaire stimulation de la recherche industrielle. Soyons clairs : il n'est pas question d'augmenter la part de l'Etat dans le financement de la recherche industrielle, du moins pas au-delà d'une progression normale. Il s'agit de définir les mesures qui inciteront les industriels à consacrer une plus forte part de leurs disponibilités à la recherche plutôt qu'à toute autre action. L'Etat ne fera aucun cadeau aux entreprises.

On cite volontiers telle proposition qui n'est qu'un rapport d'expert et nullement une décision gouvernementale. Mais la comparaison entre le coût de la mesure proposée par ce rapport et la charge salariale de tel organisme ne mérite pas qu'on s'y arrête, sans même considérer qu'elle procède d'une confusion, le coût étant calculé sur cinq ans tandis que la charge salariale l'est sur une seule année.

En réalité, si des mesures sont prises, elles ne correspondront pas nécessairement aux indications de ce rapport, et elles ne coûteront rien, car il s'agit non d'un soutien, mais d'une stimulation.

On m'a aussi interrogé sur les implications européennes de la politique de recherche. Il en existe, et nous en sommes particulièrement heureux, notamment dans le secteur des gros équipements de recherche. Les très gros équipements, dont le plus bel exemple est probablement le centre européen de recherche nucléaire — le C. E. R. N. — installé à Genève, ne peuvent plus être aujourd'hui que des installations européennes. Le succès même de cet organisme, parmi d'autres, montre qu'il convient de rechercher la collaboration internationale sur les gros équipements, partout où elle est possible.

Il ne faut pas y voir un sacrifice de l'indépendance nationale, mais, bien au contraire, la condition du maintien de notre indépendance, car les équipements de cette taille ne seraient pas autrement réalisés.

M. Gantier a évoqué les événements de Jussieu. Je ne dirai rien de ceux qui ont trait au fonctionnement de cette université, car ils ne relèvent pas de mon autorité, mais il est un point sur lequel je veux m'exprimer clairement.

A l'occasion de ces événements, des groupes incontrôlés, qui d'ailleurs ne sont revendiqués par personne...

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Voire !

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Si vous savez qui les contrôle...

**M. Jack Ralite.** M. Bonnet pourrait être interrogé utilement.

**M. Antoine Porcu.** J'allais justement vous dire que vous vous comportiez en ministre de l'intérieur.

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Soyons sérieux, messieurs !

On a accusé M. Bonnet simultanément de contrôler ces éléments et de les assassiner, ...

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Hélas !

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** ... les deux étant faux, d'ailleurs.

**M. Jack Ralite.** Et le 23 mars !

**M. Antoine Porcu.** Restons-en à la recherche, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** C'est bien de la recherche qu'il s'agit.

Des groupes incontrôlés ont détruit du matériel scientifique. Le coût pour le C. N. R. S., pendant cette période, a dépassé un million de francs par jour. Il y a là un scandale. Si certains de ces éléments peuvent être identifiés, les organismes de recherche porteront plainte et engageront des poursuites pour les pertes résultant des destructions.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** C'est donc le ministre de l'intérieur qui paiera !

**M. Antoine Porcu.** On assistera à un transfert gouvernemental !

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Il est possible que cela ruine certains partis, quelque part, mais je n'en sais rien.

**M. André Jarrot.** L'origine est toujours la même !

**M. Jack Ralite.** Vous dépassez les bornes, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Quoi qu'il en soit, ces événements n'ont pas été favorables à la recherche.

J'évoquerai enfin l'échec, qui nous a tous émus, du lancement d'Ariane, la semaine dernière.

Je ne vous donnerai pas — et vous voudrez bien m'en excuser — le détail des raisons pour lesquelles Ariane n'a pas fonctionné lors de son deuxième lancement. Il s'agissait d'un lancement expérimental, destiné à tester les capacités de l'appareil et comportant donc un risque de mauvais fonctionnement.

Je rappelle que la qualification d'un lanceur tel qu'Ariane implique que deux des quatre lancements expérimentaux aient réussi. Pour le moment, nous en sommes à un succès pour deux essais, et il n'y a là rien d'anormal.

En tout cas, il est certain qu'il n'existe aucun rapport entre l'échec du lancement d'Ariane et la création d'une société commerciale qui n'avait absolument rien à voir avec ce lancement.

La création d'Ariane-Espace est d'ailleurs bizarrement considérée par certains comme une opération de démantèlement de la France. Mais pourquoi la société de commercialisation d'Airbus n'est-elle pas attaquée sur la même base, puisque sa structure est la même ? Elle a permis à ce programme d'être un grand succès pour l'industrie européenne en général, mais principalement pour l'industrie française, qui a une part prépondérante dans le projet, comme elle aura une part prépondérante dans Ariane-Espace.

En effet, il ne suffit pas de construire un lanceur, qui est d'ailleurs le fruit d'une collaboration internationale puisque certaines de ses parties ont été construites hors de France, et que 30 p. 100 du programme ont été financés par d'autres pays. Il faut aussi en assurer la promotion commerciale, ce qui implique également une collaboration internationale. Ariane-Espace est donc l'un des moyens de transformer l'essai qu'a représenté Ariane pour en faire un succès complet.

Tout indique que l'échec de vendredi dernier ne remet nullement en cause le succès ultérieur du programme et chacun ici m'en a semblé convaincu.

**M. Antoine Porcu.** Je l'ai bien noté dans mon propos !

**M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat.** Nous allons donc disposer d'un lanceur qui aura demandé dix ans d'efforts pendant lesquels, d'ailleurs, on nous accusait de n'en faire aucun. Eh bien ! il faut croire que nous en avons fait suffisamment pour réussir.

Pour conclure, mesdames, messieurs les députés, je tiens à vous remercier tous de votre contribution car, même dans les propos de ceux qui m'ont critiqué, j'ai relevé des aspects constructifs. Je suis, bien entendu, particulièrement reconnaissant à ceux qui m'ont prodigué leurs conseils dans le sens que j'avais indiqué au début de ce débat, en nous précisant comment mieux conduire notre action, comment enrichir le livre blanc et le programme décennal et comment, grâce à l'amélioration de l'organisation et de la politique de la recherche, rendre possible le renforcement des moyens dont vous aurez à juger à la prochaine session. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** Le débat est clos.

— 2 —

#### DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Pierre Jagoret un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur la proposition de loi de M. Louis Le Pensec et plusieurs de ses collègues, relative à la création d'une commission d'enquête après les accidents de mer (n° 1589).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1765 et distribué.

J'ai reçu de M. Didier Bariani un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à étendre la protection sociale des Français à l'étranger (n° 1692).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1766 et distribué.

J'ai reçu de M. Fernand Icart, rapporteur général, un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi portant modification du statut de la société d'exploitation industrielle des labacs et allumettes (S. E. I. T. A.) (n° 1731).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1768 et distribué.

— 3 —

#### DEPOT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu de M. François Grussenmeyer, au nom des délégués de l'Assemblée nationale à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, un rapport d'information sur l'activité de cette assemblée au cours de sa trente et unième session ordinaire (1979-1980), fait en application de l'article 29 du règlement, et présenté à la commission des affaires étrangères.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 1764 et distribué.

— 4 —

#### DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI MODIFIEE PAR LE SENAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat, modifiant certaines dispositions relatives aux jeux de hasard.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1770, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 5 —

#### DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI ADOPTEE PAR LE SENAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier certaines dispositions du code de la nationalité française, du code du service national et du code électoral.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1769, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 6 —

## ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, séance publique :

## Questions orales sans débat.

Question n° 31514. — M. Michel Debré, constatant que d'après l'article 34 de la Constitution les principes généraux de l'enseignement relèvent du domaine de la loi, demande à M. le ministre de l'éducation s'il est dans ses intentions de faire légiférer le Parlement français sur l'enseignement ou le non-enseignement de l'histoire et de la géographie nationales. Il est clair, en effet, que la dégradation apportée à l'enseignement de ces deux matières, soit qu'elles deviennent optionnelles, soit qu'elles deviennent facultatives ou soit encore qu'elles soient purement et simplement supprimées pour certaines classes, entraîne une remise en cause fondamentale des principes généraux de l'enseignement. Dès lors que les jeunes Français et les jeunes Françaises ne connaissent plus les hommes et les événements qui depuis des siècles, à travers les heurts et malheurs, ont forgé l'histoire de la France, on est en droit de gravement s'interroger sur les raisons de cet abandon. Il lui rappelle qu'un tel laisser-faire n'est pas de mise chez nos partenaires de la Communauté et réaffirme la nécessité de l'enseignement obligatoire de ces matières jusqu'aux classes terminales. Il apparaît en outre inconcevable que sans une claire connaissance du passé les jeunes générations comprennent les difficultés des temps présents et les exigences des temps à venir. En définitive, il se demande si la dilution de ces enseignements, soit que l'on présente l'histoire de France comme un fragment de l'histoire du monde occidental, soit que l'on présente la géographie nationale comme un fragment régional de l'Europe, n'est pas en fait une entreprise sciemment menée contre l'idée d'une nation française forte, unie et indépendante.

Question n° 31569. — M. Georges Mesmin expose à M. le ministre des affaires étrangères que la France, du fait de sa présence au Cambodge pendant des décennies, a contracté des obligations morales à l'égard du peuple khmer. Celui-ci se trouve actuellement dans une situation dramatique. Après le génocide perpétré par le fanatisme rouge, son sol est occupé par des troupes étrangères, la famine menace, des dizaines de milliers de réfugiés se trouvent massés dans des camps à la frontière thaïlandaise dans des conditions très précaires.

Il lui demande quelles actions notre pays envisage pour venir en aide à ce peuple martyr, en particulier sur les points suivants :

1° La France ne peut-elle augmenter le nombre des réfugiés cambodgiens qu'elle accueille chaque mois sur son sol pour mieux répondre à l'état d'urgence où ils se trouvent et compte tenu du fait que certaines capacités d'hébergement paraissent actuellement sous-utilisées sur notre sol ?

2° La France ne peut-elle garantir, par une action diplomatique d'envergure auprès du gouvernement thaï, les réfugiés khmers des camps de Thaïlande qui sont de culture française ou ont de la famille dans notre pays contre la menace d'un refoulement ?

3° La France ne peut-elle s'entremettre auprès des grandes puissances intéressées afin que, dans l'optique de la résolution du 14 novembre 1979 des Nations unies, soient engagés des pourparlers préalables à une évacuation par les troupes vietnamiennes, en compensation d'une neutralisation du Cambodge, sous contrôle international ?

4° La France ne peut-elle faire pression sur le gouvernement vietnamien pour que les aides alimentaires internationales soient réellement distribuées aux populations auxquelles elles sont destinées ?

5° La France, enfin, ne peut-elle proposer son aide technique pour la protection des temples d'Angkor, patrimoine artistique de la plus haute valeur, qui court de grands risques de dégradation du fait du manque d'entretien consécutif aux événements de ces dernières années ? Ne peut-elle proposer la création, autour de ces temples, d'une zone spéciale, sous contrôle de l'O. N. U., qui garantirait la conservation des temples et permettrait de servir de base aux distributions de vivres à la population ?

Question n° 30142. — M. César Depietri attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur la récente décision de la direction de la Société des aciers fins de l'Est (S. A. F. E.), à Hagondange, de mettre fin aux activités de la tôle fine, entraînant par là même la suppression de 350 emplois d'ici la fin 1980.

La disparition de ce département de la S. A. F. E. laisse présager de graves difficultés pour l'avenir du département des produits longs situé en aval et qui emploie près de 300 personnes.

Un tel affaiblissement des capacités de production de la S. A. F. E. confirme que le secteur de la sidérurgie fine connaît en France des difficultés d'une ampleur comparable à celle de la sidérurgie lourde.

Sur les 30 000 emplois que compte cette activité au plan national, 10 000 seraient prochainement menacés. Chez Ugine-Kuhlmann le processus a commencé. L'usine d'aciers spéciaux de Fos a perdu 100 emplois en trois ans. La deuxième aciérie, programmée depuis six ans, est inexistante. A Moûtiers, en Savoie, à L'Ardoise, dans le Gard, des ateliers ont été fermés.

Pechiney-Ugine-Kuhlmann, qui vient d'annoncer 2,6 milliards de francs de bénéfices pour 1979, s'apprêterait à céder son secteur acier à Sacilor.

Et alors que la commission de Bruxelles a mis fin à la pratique des prix préférentiels adoptés par Sacilor-Sollac et Usinor pour leurs livraisons à la S. A. F. E., créant par là même de graves difficultés d'exploitation pour cette entreprise, les Konzerns de la sidérurgie ouest-allemande enregistrent de nouveaux succès et annoncent de bonnes perspectives.

C'est un véritable plan Davignon qui pèse sur la sidérurgie fine française et dont viennent de faire les frais les travailleurs de la S. A. F. E.

Il lui demande donc quelles mesures concrètes et urgentes le Gouvernement entend prendre pour protéger la sidérurgie fine française et empêcher tout licenciement dans cette branche d'activités vitale pour la France.

Question n° 31570. — M. Rodolphe Pesce rappelle à M. le ministre de l'économie que l'avenir du livre et de la lecture publique fait aujourd'hui l'objet de nombreux débats. Deux questions en particulier doivent recevoir rapidement une réponse du Gouvernement :

1° Le 10 janvier 1979, le conseil des ministres annonçait un projet de loi-programme sur les bibliothèques, projet qui suscita des espoirs mais aussi beaucoup de craintes des élus locaux, à cause des transferts de charges prévus, et des professionnels. Depuis, les études se poursuivent.

Il lui demande s'il compte réellement présenter, et à quelle date, son projet au Parlement.

2° L'arrêté pris le 23 février 1979 par M. Monory, ministre de l'économie, qui supprime le « prix conseillé » du livre, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1979, a déclenché une vague de protestations d'une rare ampleur. Les risques de concentration de l'édition et de la librairie se sont aggravés depuis. Les libraires, dans leur grande majorité, ainsi que les éditeurs, sont opposés maintenant à cet arrêté. Les auteurs, et parmi les plus connus, lancent des cris d'alarme. Les associations de consommateurs elles-mêmes s'indignent et formulent des propositions. Il n'est peut-être pas trop tard pour reconnaître l'erreur commise. Il n'y a rien de scandaleux à s'arrêter en chemin lorsque l'on fait fausse route. S'entêter dans l'erreur et prétendre avoir raison contre tous est beaucoup plus grave, en particulier lorsque c'est l'avenir de la création littéraire et de la lecture qui sont en cause.

En conséquence, il lui demande s'il compte revenir sur l'arrêté du 23 février 1979, et d'engager d'urgence avec les parties concernées, une véritable négociation pour mettre en place des solutions satisfaisantes.

Question n° 30366. — M. Michel Aurillac appelle l'attention de M. le ministre du commerce extérieur sur les graves distorsions de concurrence auxquelles sont soumises les entreprises de la confection, et notamment les façonniers, du fait de la sous-traitance à l'étranger et des importations qui paraissent se développer en violation de l'accord Multifibres.

Selon des renseignements qui lui ont été fournis par les organisations professionnelles, les importations en valeur janvier 1980 sur janvier 1979 se sont accrues de 33,1 p. 100, tandis que les exportations ne croissent que de 25,7 p. 100 ; en nombre d'articles, l'écart se creuse bien davantage car les prix à l'import ont tendance à baisser tandis que nos prix à l'exportation ont tendance à augmenter.

Les importations en provenance de certains pays de l'Asie du Sud-Est ont, quant à elles, augmenté de plus de 89 p. 100, celles d'Afrique du Nord de plus de 60 p. 100.



Le démarchage auquel se livrent parfois les représentations commerciales étrangères en France tend à aggraver cette évolution. C'est ainsi qu'un document diffusé au salon international du textile vante les avantages d'un pays où le S. M. I. C. est à 2 F l'heure et incite les fabricants français à y transférer une partie de leurs fabrications.

De nouveaux concurrents arrivent sur le marché et ce n'est pas sans émotion qu'il a appris l'implantation à Hanoi de l'un des premiers groupes de textiles français qui envisage de faire fabriquer pour notre marché national.

Les importations massives ont d'autres conséquences. Elles permettent à des sociétés d'importation à personnel réduit et à petits entrepôts de traiter directement avec les centrales d'achats des grands magasins, grandes surfaces et magasins populaires, perturbant brutalement et sans aucune prévision possible le courant des commandes sur le marché français. Parfois, des marchandises fabriquées dans des pays à main-d'œuvre sous-payée sont introduites sur le marché français avec des mentions d'origine fabriquée ou d'un pays du Marché commun.

Le Gouvernement, en obligeant les importateurs à mettre une étiquette d'origine correspondant au pays où l'essentiel du travail a été effectué, a voulu au moins éviter la fraude.

Il lui demande si le texte est appliqué et quelles sont les sanctions qui ont été encourues par les fraudeurs ?

Quoi qu'il en soit, après une relative accalmie en 1978 et 1979, la concurrence sauvage recommence ses ravages.

Dans le département de l'Indre, plusieurs entreprises sont en chômage technique : trois semaines pour l'une, huit jours pour l'autre, durée indéterminée pour la troisième. De nombreuses autres envisagent de chômer, d'autant que la rentrée de septembre s'annonce mauvaise ; 7 000 à 8 000 salariés sont concernés.

Il lui demande, en conséquence, un renforcement des contrôles douaniers et une application rigoureuse de la réglementation communautaire chez nous et chez nos partenaires. Il y va du sauvetage d'une industrie de main-d'œuvre de qualité qui soutient une activité qui a fait, à juste titre, la réputation de la France sur les marchés extérieurs. Nos exportations sont encore excédentaires, mais, au rythme actuel, ceci ne saurait durer.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 30 mai 1980, à zéro heure cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.

#### Nominations de rapporteurs.

##### COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Maurice Andrieux a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Maurice Andrieux et plusieurs de ses collègues tendant à fixer à 2 900 francs le montant de la rémunération mensuelle minimale des salariés (n° 1625).

M. Joseph Legrand a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues tendant à créer une allocation sociale pour les personnes sans emploi ne disposant d'aucune indemnité (n° 1627).

M. Marcel Garrouste a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Alain Vivien et plusieurs de ses collègues tendant à recueillir l'avis des collectivités locales lors des propositions d'ouverture ou de transfert d'officines pharmaceutiques et à définir les tranches démographiques nécessaires à ces ouvertures ou transferts, par rapport à l'ensemble des dénombrements officiels de population, généraux ou partiels (n° 1646).

M. Charles Pistre a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Charles Pistre et plusieurs de ses collègues tendant à garantir le droit au travail et à empêcher les cumuls abusifs entre une pension de retraite et une activité rémunérée (n° 1647).

M. Jean-Pierre Delalande a été nommé rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier les dispositions relatives à la répartition des droits à pension de réversion entre les conjoints divorcés et les conjoints survivants (n° 1733).

M. Jean Bonhomme a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à instituer une assurance veuvage en faveur des conjoints survivants ayant ou ayant eu des charges de famille (n° 1734).

##### COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LEGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Alain Richard a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Laurent Fabius et plusieurs de ses collègues tendant à modifier et à compléter le règlement de l'Assemblée nationale en ce qui concerne les modalités d'examen de la recevabilité des amendements au regard des dispositions de l'article 40 de la Constitution et de la loi organique sur les lois de finances (n° 1680).

M. Jean Tiberi a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Jean-Louis Masson tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'étudier les conditions de valorisation des ressources minières françaises (n° 1691).

M. Jean Tiberi a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Roland Nungesser tendant à la création d'une commission d'enquête sur la fraude électorale (n° 1694).

M. Marc Lauriol a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Marc Lauriol tendant à abroger les articles 626 et suivants du code de procédure civile (ancien) relatifs à la saisie-brandon (n° 1702).

M. Pierre-Charles Krieg a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Gaston Flosse relative au jugement des crimes et des délits commis sur le territoire de la Polynésie française (n° 1709).

M. René La Combe a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Georges Tranchant tendant à étendre les cas spéciaux de légitime défense prévus à l'article 329 du code pénal et à interdire à l'auteur d'un crime ou d'un délit de demander réparation du dommage subi du fait de l'infraction dans l'hypothèse d'une riposte (n° 1711).

M. Alain Richard a été nommé rapporteur de la proposition de loi organique de M. Laurent Fabius et plusieurs de ses collègues tendant à modifier, préciser et compléter les dispositions de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances (n° 1718).

#### Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 3 juin 1980, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

#### Modification de l'ordre du jour établi par la conférence des présidents du 27 mai 1980.

A la suite de la modification par le Gouvernement de l'ordre du jour prioritaire, communiquée à l'Assemblée dans sa première séance du 29 mai 1980, l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra la semaine prochaine se trouve ainsi établi :

Mardi 3 juin 1980, après-midi et soir :

Discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière (n° 1598).

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à étendre la protection sociale des Français à l'étranger (n° 1692).

**Mercredi 4 juin 1980, après-midi, après les questions au Gouvernement :**

Discussion du projet de loi portant modification du statut de la Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S. E. I. T. A.) (n° 1731).

**Soir :**

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième lecture, du projet de loi d'orientation agricole.

Suite de la discussion du projet de loi portant modification du statut de la Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (S. E. I. T. A.) (n° 1731).

**Jedi 5 juin 1980, après-midi et soir :**

Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille.

Déclaration du Gouvernement, suivie de débat, sur les départements et territoires d'outre-mer.

**Vendredi 6 juin 1980, matin :**

Suite de l'ordre du jour de la veille.

**Après-midi :**

Questions orales sans débat.

**Mise au point au sujet d'un vote.**

A la suite du scrutin (n° 402) sur l'ensemble du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles nombreuses (*Journal officiel*, Débats Assemblée nationale, du 28 mai 1980, p. 1319), M. Thomas, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

## QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

*Police (fonctionnement : Rhône).*

31592. — 29 mai 1980. — M. Michel Noir rappelle à M. le ministre de l'intérieur qu'au cours d'une audience, en décembre dernier, il lui avait exposé les problèmes de sécurité des personnes et des biens de l'agglomération lyonnaise et plus spécialement des deux arrondissements dont il est élu. Il lui avait fait part de son inquiétude devant le développement très net de la petite et moyenne délinquance, singulièrement dans le premier arrondissement de Lyon, et lui avait remis un dossier détaillé présentant l'évolution des statistiques et des accidents dus à la drogue au cours des trois dernières années. Compte tenu de la stagnation des effectifs aux environs de 2250 hommes, ce qui représentait une diminution des heures de policiers disponibles, il lui avait demandé une augmentation des moyens mis à la disposition du préfet de police, permettant une mise en place, dans les quartiers critiques, d'otiers habitant le quartier et remplissant un rôle de dissuasion et de prévention. D'autre part, il avait attiré son attention sur le fait que le nouveau commissariat de police du premier arrondissement de Lyon ne pourrait fonctionner à la prochaine rentrée, en septembre, si trente hommes supplémentaires n'étaient pas mis à la disposition du préfet de police. Très frappé par le pourcentage élevé des agressions par rapport au nombre d'habitants, M. le ministre de l'intérieur lui avait indiqué qu'il mettait immédiatement à l'étude les questions ou suggestions faites et qu'il ferait part de sa réponse et des mesures qui seraient prises prochainement. Il lui demande, en conséquence, alors que nous sommes à quelques semaines du prochain mouvement de personnels de police, si, effectivement, l'agglomération lyonnaise pourra disposer d'hommes et de moyens supplémentaires.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances  
du jeudi 29 mai 1980.

1<sup>re</sup> séance : page 1425 ; 2<sup>e</sup> séance : page 1449.

### ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
Codes.	Titres.				
	<b>Assemblée nationale :</b>	Francs.	Francs.	Téléphone ..... } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39	
03	Débats .....	72	282		
07	Documents .....	260	558	TELEX ..... 201176 F DIRJO - PARIS	
	<b>Sénat :</b>				
05	Débats .....	56	162		
09	Documents .....	260	540		

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)